

Depuis trente ans le Québec subit une politique plus conforme à ce qu'il faut, mais aussi, lorsque les discussions sont menées par la grande majorité des députés, a envoyés jusqu'à maintenant dans le régime à deux titres exigent des dépenses fédérales qui trop souvent à l'égard du Québec ont à la fois entraîné des pertes. En attendant, le Québec perd de temps et de précieux ressources à travers un mal.

Cette faillite politique du régime a entraîné d'une faillite économique, qui plus est, nous sommes entrés dans le cycle infernal des taux d'intérêt élevés et du chômage. Le régime qui nous y a plongés pourrait à son tour. Lucien Bouchard et le Bloc ont résolu la capacité du Québec d'attirer les autres peuples d'Occident, la responsabilité propre développement. Ils réclament la prise en compte de l'intérieur d'un régime de plus en plus. Le Bloc québécois se définit donc selon deux axes : la défense primordiale des intérêts québécois, la fédération et la promotion de la souveraineté québécoise.

Le Bloc québécois arrive à son heure, son rôle éminent sont clairs et exigent d'être



ISBN 2-7621-1692-9

LUCIEN BOUCHARD

UN NOUVEAU PARTI POUR L'ÉTAPE DÉCISIVE

Fides

UN Sous la direction de LUCIEN BOUCHARD NOUVEAU PARTI POUR L'ÉTAPE DÉCISIVE



FIDES

Sous la direction de
LUCIEN BOUCHARD

UN NOUVEAU
PARTI
POUR L'ÉTAPE
DÉCISIVE

FIDES

Avant-propos

Le Bloc québécois est né un jour de juillet 1990, à la suite d'une double constatation. La première était que le Québec avait épuisé tous les recours possibles, au bout d'une longue quête de renouvellement du régime fédéral canadien. Un régime où le Québec n'est qu'une province comme les autres et où il ne peut assurer son développement en fonction de ses priorités et de ses valeurs. Pire encore, un régime qui nous entraîne dans sa dérive politique et économique, dont le gaspillage administratif ne constitue qu'une facette parmi d'autres.

Ceux qui, comme nous, ont milité quelque temps dans l'un ou l'autre des vieux partis fédéraux ont fait l'amère expérience de l'incompatibilité profonde des visions québécoise et canadienne. Le peuple québécois doit désormais choisir: la résignation ou la prise en charge complète de son destin.

Il ne suffit évidemment pas de dire que la souveraineté est nécessaire, il faut encore mettre au point une stratégie efficace pour y accéder. D'où la deuxième constatation qui a mené à la création de ce nouveau parti: le Québec doit faire le plein de sa force politique à Québec *et* à Ottawa. Les souverainistes doivent se rassembler sur la scène fédérale, d'abord pour défendre les intérêts du Québec et,

ensuite, pour appuyer concrètement, le moment venu, l'accession du Québec à la souveraineté. Une souveraineté tranquille qui représente l'aboutissement logique de la Révolution tranquille.

Malgré ses moyens limités, au début, le Bloc a réussi à diffuser ce message aux quatre coins du Québec. Il est en fait devenu, pour les vieux partis fédéraux, le «parti à battre». En moins de trois ans, seulement! C'est dire à quel point le Bloc est «branché» sur les aspirations profondes des Québécoises et des Québécois.

À quelques mois des prochaines élections fédérales, il nous a paru utile de rassembler dans un texte les fondements de l'action du Bloc, ses raisons d'être et son rôle éventuel. Pour cela, nous avons associé à nos travaux et réflexions une équipe d'universitaires réputés. Ce livre est donc le fruit d'un effort collectif.

Il est frappant de constater, aujourd'hui, à quel point les événements qui ont marqué la scène politique et économique depuis juin 1990 confirment et renforcent les constats qui ont présidé à la naissance du Bloc québécois. Cela explique sans doute sa vigueur actuelle: au début de juin 1993, il comptait déjà 75 000 membres à travers le Québec, et ce nombre s'accroît de semaine en semaine.

Le Bloc publiera également, au cours de la prochaine campagne, une plate-forme électorale qui illustrera, de manière spécifique, les orientations

contenues dans ces pages et permettra aux électrices et aux électeurs de voir comment il s'acquittera de sa mission. Il n'a et n'aura qu'une seule vocation, la défense des intérêts du peuple québécois jusqu'au jour de la souveraineté.

Le moment venu, grâce à ses membres et à son organisation, et à tous ceux et à toutes celles qui voient grand pour le Québec, le Bloc québécois sera prêt.

Le chef du Bloc québécois,
Lucien Bouchard

Bientôt, les populations québécoise et canadienne iront aux urnes pour renouveler la Chambre des communes. Il est plus que temps. Beaucoup d'eau a coulé sous les ponts depuis les élections de novembre 1988. Les souverainistes ont notamment remporté les trois élections partielles tenues au Québec depuis lors (Montmorency et Anjou sur la scène québécoise, Laurier-Sainte-Marie sur la scène fédérale) et largement contribué au rejet de l'Accord de Charlottetown lors du référendum du 26 octobre 1992. Et, pour la première fois de leur histoire, les Québécoises et les Québécois auront la possibilité de voter, lors d'une élection fédérale, pour un véritable parti souverainiste bien organisé et prêt à une action résolue: le Bloc québécois.

Un nouveau pas pour l'étape décisive

Le Bloc québécois est issu tout naturellement de l'évolution contemporaine du Québec et du Canada. Il se définit selon deux axes majeurs. Tout d'abord, il a pour vocation la défense primordiale des intérêts du Québec sur la scène fédérale. Cela s'est avéré impossible à l'intérieur des grands partis fédéraux. Ensuite, il a pour objectif essentiel la souveraineté politique du Québec. Pourquoi? Parce qu'elle représente la seule garantie de son développement économique futur et qu'elle constitue la seule solution possible à l'impasse politique et économique canadienne.

Car le Canada, fédération plurinationale mal dans sa peau, est lui aussi arrivé à la croisée des chemins. Venant après le rapatriement de 1982, l'échec de l'Accord du lac Meech a eu l'effet d'un véritable détonateur. Une majorité de Québécoises et de Québécois y ont vu la preuve de l'impossibilité d'une réforme satisfaisante du régime actuel. La déconvenue du projet de Charlottetown n'a fait que confirmer tout cela. Mais que de temps et d'énergie perdus à tourner en rond. Aujourd'hui, en 1993, les Québécoises et les Québécois font face à un choix poli-

tique très simple et plus clair que jamais: le statu quo ou la souveraineté. Et à un choix économique aussi clair: l'immobilisme ou le rapatriement au Québec des leviers politiques qui détermineront son progrès économique dans un monde qui bouge à toute vitesse. Sur le plan économique, le Canada s'enfoncé chaque jour davantage dans une crise structurelle dont on ne voit pas la fin.

La souveraineté du Québec s'inscrira dans un mouvement général qui répudie ceux qui ont annoncé à cor et à cri la fin de l'État-nation. À partir de 1989, on vit de vieilles nations européennes recouvrer leur indépendance ou y accéder pour la première fois. En 1992, des pays membres de la Communauté européenne renouvelèrent, dans la foulée du débat sur le Traité de Maastricht, leur attachement à la souveraineté nationale. La Belgique, État unitaire binational depuis 1830, décidait en février dernier de se transformer en une fédération *beaucoup* plus décentralisée que le Canada et fondée sur la reconnaissance des deux peuples qui la composent.

Mais, s'agissant du Bloc québécois, n'est-ce pas une idée bizarre que de vouloir promouvoir et défendre la souveraineté du Québec à Ottawa? La souveraineté ne se décidera-t-elle pas au Québec par un référendum tenu sous les auspices de l'Assemblée nationale?

Posée en ces termes, la question contient cer-

tains éléments de la réponse. En 1968, ou même en 1988, elle aurait été tout à fait pertinente. Les efforts des souverainistes se sont d'abord portés tout naturellement sur la scène québécoise. Stimulés, au début des années soixante, par l'effort et l'enthousiasme de la Révolution tranquille, les souverainistes se sont constitués en mouvement, puis en petit parti, pour ensuite évoluer vers une formation politique structurée ayant vocation de gouverner: le Parti québécois. Tout cela s'est produit en sept ou huit brèves années. Ce fut une de ces périodes où l'histoire s'accélère. Sont venues ensuite les années de consolidation et de progression, puis l'alternance de victoires et de défaites, le jeu normal de la démocratie en somme.

Aujourd'hui, la victoire des souverainistes à Québec paraît à portée de main. Et, qu'ils soient de la première ou de la onzième heure, ils ont tiré les leçons de l'histoire politique depuis le référendum de mai 1980. La trame des événements a démontré non seulement l'intérêt mais la nécessité de la présence des souverainistes au cœur même de la plus importante institution fédérale, la Chambre des communes, au moment où le Québec s'engagera dans le dernier droit de la souveraineté. Les Québécoises et les Québécois savent qu'il leur faudra, au cours de cette période, un solide bouclier à Ottawa. Ce bouclier, c'est le Bloc québécois, dont la mission sera de permettre l'accession du Québec à la souveraineté

dans les meilleures conditions possibles. Cette souveraineté n'étant pas une fin en soi, mais l'indispensable moyen de susciter ce nouvel élan dont le Québec a grandement besoin.

Le Bloc québécois arrive donc à son heure.

Du rêve canadien-français à l'espoir québécois

Le Québec n'est ni une province ni une région. Il est la patrie que l'Histoire a finalement laissée, après de nombreuses vicissitudes, à cette collectivité d'abord venue de France et établie dans la vallée du Saint-Laurent. Cette collectivité doit sa survie à une constante volonté de perdurer en tant que peuple.

Au moment d'entrer dans la toute nouvelle fédération canadienne, en 1867, beaucoup de Canadiens français ont cru qu'il leur serait possible de participer à égalité à l'expansion de ce nouveau pays qui rêvait de s'étendre sur la largeur d'un continent. Et cela même si le Québec fut la seule des quatre provinces originelles à se voir imposer le bilinguisme institutionnel, en dépit du fait que le Nouveau-Brunswick comptait une communauté acadienne relativement importante (celle-ci était, en effet, parvenue à se regrouper sur de nouvelles terres après la Déportation de 1755). On pouvait y croire, puisque les droits linguistiques étaient reconnus dans les nouvelles institutions politiques du Canada. Ils le seront également, en 1870, dans la nouvelle province du Manitoba et, en 1877, dans ce qui allait devenir la Saskatchewan et l'Alberta. Les droits à l'enseigne-

ment catholique — en 1867, cela signifiait d'abord l'enseignement en français — étaient également reconnus en Ontario et devaient l'être aussi, au début, dans les nouvelles provinces de l'Ouest. De plus, à la reconnaissance de ces droits s'ajoutait la récupération par le peuple québécois de sa province, après l'intermède de l'Union du Haut et du Bas-Canada.

Ces deux aspects du projet de fédération permirent de le faire passer au Québec, malgré son caractère très centralisé. Encore faut-il préciser que les députés représentant les comtés francophones du Bas-Canada ne l'entérinèrent qu'à une faible majorité, en 1865, et que la population ne fut pas consultée avant la naissance de la Confédération canadienne, le 1^{er} juillet 1867.

La suite est trop bien connue pour que l'on s'y attarde. Toutes les provinces du Canada ont brimé les droits de leur minorité francophone. Un fait résume à lui seul les déboires de ces communautés francophones qui ont cherché à se développer à l'extérieur du Québec. En 1890, le gouvernement du Manitoba abrogea les droits linguistiques reconnus aux Franco-Manitobains dans ses écoles, ses lois et sa Législature. La nouvelle loi était de toute évidence anticonstitutionnelle. Elle ne fut déclarée telle que 90 ans plus tard, à la fin de 1979, en même temps que certaines dispositions de la Loi 101, adoptée par le Québec en 1977, qui maintenait intacts, par ail-

leurs, tous les droits scolaires de sa minorité anglophone. Deux poids, deux mesures.

Le passé ne peut être défait. On a voulu confiner les Canadiens français à leur région d'origine, on y a réussi dans une large mesure. Aucune loi, aucun programme gouvernemental ne peut ressusciter le contexte qui a donné naissance aux espérances passées. Hors Québec, le fait français s'apparentera toujours, sauf en Acadie et peut-être dans l'Est ontarien, à la difficile lutte pour la survivance. Pire encore, la plupart des communautés francophones ne constituent plus qu'une communauté ethnique parmi d'autres. Et cette situation a été accentuée par l'appui du gouvernement fédéral au multiculturalisme. On sait que cette thèse a servi, au départ, à contrer la thèse des deux nations, l'une constituant la négation de l'autre.

Bien que l'on puisse affirmer, dans une perspective à très courte vue, que le programme du bilinguisme officiel du gouvernement canadien a quelque peu amélioré la situation des francophones hors Québec (mais comment pouvait-elle ne pas l'être?), il serait risible de prétendre que cette situation correspond, aujourd'hui, aux espoirs qui ont fondé, au Québec, l'acceptation de l'Acte de 1867.

La politique linguistique fédérale ne peut empêcher l'inexorable étiolement de la diaspora canadienne-française. Les neuf provinces du Canada anglais comptaient 1 420 000 personnes d'origine française

en 1971. Sur ce nombre, 675 000 seulement, soit moins de la moitié, utilisaient encore le français à la maison. La dénatalité et l'urbanisation n'ont pu qu'accélérer l'assimilation après 1971. En 1991, les personnes pour lesquelles le français était la langue d'usage ne représentaient plus que 3,2% de la population totale du Canada anglais, contre 4,3% en 1971. Les commentateurs aiment bien les chiffres ronds et évoquent souvent «le million de francophones hors Québec». En réalité, il n'en reste plus que 643 000, un peu moins qu'en 1971.

TABLEAU 1
*L'importance des francophones
au Canada anglais*

	Population totale des neuf provinces	Population ayant le français comme langue d'usage	Importance des francophones
1971	15 540 000	675 000	4,3%
1991	20 401 000	643 000	3,2%

Sources: Recensements du Canada, 1971 et 1991.

Au projet de départ se sont donc substituées, peu à peu, d'autres espérances et une autre vision. Tout cela a fait prendre conscience aux francophones québécois que le Québec était leur seule patrie, le seul endroit où ils pouvaient former une majorité décisive. Peu à peu, ils ont cessé de se définir à tra-

vers le regard de la majorité canadienne. Ils ont dû renoncer, par la force des choses, au concept utopique de l'égalité *a mari usque ad mare*, car il était dépourvu de toute assise économique et démographique. (Sur ce plan, Pierre Trudeau fut le plus utopiste des Québécois.) Ils se sont donc concentrés sur l'édification d'un Québec résolument français, ouvert sur le monde et respectueux des droits de tous ses citoyens, quelles que soient leur origine et leur langue maternelle. En d'autres mots, le vieux nationalisme ethnique des Canadiens français s'est transformé peu à peu, au Québec, en un nationalisme territorial dont la dimension économique prend de plus en plus d'ampleur.

Le développement du Québec fut la grande affaire de la Révolution tranquille. Sa modernisation fut menée tambour battant. En même temps, tous nos gouvernants depuis Jean Lesage découvrirent les limites que le régime fédéral assigne au développement autonome du Québec.

La marche rapide du Québec

En quinze ans, un effort collectif sans précédent permit au Québec de rejoindre le peloton de tête des pays occidentaux en matière de libertés civiles et de protection sociale. Non seulement il instaura ce qui existait déjà ailleurs (en matière d'éducation et de santé, par exemple), mais il innova. Ainsi, le Régime

de rentes, la prise en charge des personnes âgées dépendantes par des centres d'accueil publics ou privés et l'assistance juridique représentaient des réponses originales à des inégalités sociales et économiques. De plus, le respect intégral des droits scolaires de la minorité anglophone, le financement des partis politiques limité aux seules personnes physiques, ainsi que la reconnaissance des peuples autochtones vivant sur notre territoire rehaussaient la qualité démocratique de notre vie collective. Au-delà du dessein proprement économique, la mise en œuvre de ces diverses mesures reflétait la volonté de construire, ici, une société vraiment démocratique fondée sur l'égalité des chances. Et, fait inédit en Amérique du Nord, tous les gouvernements qui se sont succédé à Québec depuis 1960, bien qu'ayant des sensibilités politiques différentes, ont partagé cette préoccupation fondamentale.

La prospérité des années soixante et soixante-dix a évidemment facilité une plus large redistribution des fruits de la croissance. Mais elle a également jeté les bases de l'ascension économique des Québécoises et des Québécois francophones au sein du secteur public, d'abord, et du secteur privé, ensuite. Une proportion croissante d'entre eux ont démystifié les arcanes de la finance et de la gestion des entreprises. Entre 1960 et 1980, ils ont conquis plusieurs secteurs de l'économie, réalisant, entre autres, une remarquable percée dans le secteur bancaire et

financier: ce que l'on devait appeler «Québec inc.», quelques années plus tard, se manifestait déjà.

Le mouvement des femmes fut partie prenante de cette évolution accélérée, par suite d'une triple émancipation. D'abord légale: en 1960, une femme mariée n'était pas adulte, au sens de la loi! Démographique, ensuite, en raison des innovations contraceptives et de la conquête de la liberté de procréer. Économique et sociale, enfin, par suite d'une rapide progression de la scolarisation des jeunes femmes et d'une arrivée spectaculaire des femmes, jeunes et moins jeunes, sur le marché du travail. Elles sont également parties à l'assaut de plusieurs citadelles naguère réservées aux seuls hommes: droit, médecine, administration, etc. On mesure mieux le chemin parcouru si l'on se rappelle que seulement 25% des femmes ayant entre 20 et 55 ans se trouvaient sur le marché du travail en 1961. Alors qu'en 1991, c'était le cas de 75% d'entre elles. Il s'agit là d'une véritable mutation sociale.

Et, parallèlement à tout cela, une formidable créativité artistique animait, et même entraînait dans son élan, l'ensemble de la société québécoise. Elle apportait, elle apporte encore une réponse originale aux interrogations que soulève notre appartenance nord-américaine.

À plusieurs égards, donc, le Québec se compare avantageusement aux autres pays occidentaux. L'ouverture sur le monde et les débats de société qui

agitent l'Occident, les Québécoises et les Québécois en sont partie prenante.

Mais c'est en période de crise que la solidité de l'étoffe se révèle. Le début des années quatre-vingt-dix a projeté sur la société québécoise une lumière plus crue.

Le Québec en panne?

La récession du début des années quatre-vingt-dix a brutalement interrompu le rattrapage économique du Québec et mis au jour la fragilité d'une partie de son tissu économique. Le Québec compte pour 24% des emplois au Canada, mais on y a dénombré 32% des emplois perdus au cours de la récession. Il est vrai que l'Ontario a, cette fois-ci, fait plus mauvaise figure que le Québec. Mais, depuis le printemps 1992, le Québec n'a créé que 17% des nouveaux emplois au Canada. Tout cela se traduit évidemment par une hausse importante du chômage. En 1989, le taux de chômage québécois se maintenait à 9,3%. Aujourd'hui, il n'arrive pas à descendre en-dessous de 13%. Or la libéralisation progressive des échanges signifie le rétrécissement inéluctable de secteurs industriels traditionnels employant une main-d'œuvre relativement âgée et peu qualifiée. (Elle implique aussi une plus grande concurrence internationale dans tous les autres secteurs.) Plusieurs emplois dans le textile, le vêtement, la bonneterie, les pâtes et

papiers et la construction semblent définitivement perdus. La restructuration industrielle amorcée il y a plus de vingt ans au Québec n'est donc pas encore terminée.

En attendant, et malgré «Québec inc.», certaine régression économique et sociale s'est installée.

Aujourd'hui, trop d'artères urbaines ont pris une allure de zone sinistrée. Les inégalités sociales se creusent de nouveau, à l'école et sur le marché du travail. Et l'on assiste interloqué au retour brutal de la misère, physique et morale. Tout le monde voit les sans-abri, mais peu savent que les banques alimentaires affichent complet. En 1993, dans ce coin d'abondance qu'est le Québec, on a faim et on a froid.

Les périodes de croissance vigoureuse ont généralement tendance à réduire les inégalités les plus criantes, tandis que les périodes de stagnation relative les aggravent. Ce sont toujours les plus faibles qui écopent lorsque les feux de la croissance s'éteignent. D'où la montée de la pauvreté depuis 1990. En fait, le Québec détient, selon un rapport récent du Conseil national du bien-être social, le triste championnat de la pauvreté au Canada: en 1990, on y comptait 18% de personnes pauvres, contre 14,6% dans l'ensemble du Canada. Selon les données du recensement de 1991, la région métropolitaine de Montréal détient le record canadien du plus haut

taux de pauvreté, soit 22% de la population. Derrière ce nombre se profile une réalité sociale dont le fédéralisme canadien ne peut s'enorgueillir: en 1990, 675 000 personnes vivaient, à Montréal, sous le seuil de pauvreté. Il ne s'agit malheureusement pas d'un phénomène isolé. Les régions métropolitaines de Québec, de Chicoutimi, de Trois-Rivières et de Sherbrooke se classent dans les derniers rangs canadiens du revenu familial moyen.

Depuis la récession de 1981-1982, la situation des jeunes s'est particulièrement détériorée. Leur revenu d'emploi ne cesse de décliner par rapport à une moyenne générale qui n'augmente guère. Pour le Québec, la marginalisation d'une fraction croissante de jeunes, par le biais du décrochage scolaire ou du chômage de longue durée, est lourde de conséquences. Elle risque d'hypothéquer sérieusement l'avenir... alors même que quelques dizaines de milliers d'emplois ne trouvent pas preneur chez nous, faute des compétences nécessaires!

La stagnation économique menace également la capacité éventuelle du Québec d'affronter convenablement des défis importants, tel le vieillissement de la population.

Tous les pays occidentaux connaissent et connaîtront ce phénomène, mais peu le connaîtront de manière aussi rapide que le Québec, qui a vécu une longue et profonde dénatalité. Le poids relatif des retraités et des personnes âgées dépendantes ne ces-

sera de croître, alors que les ponctions fiscales atteignent déjà un plafond et que les gouvernements se voient obligés de réduire le plus possible la progression de leurs dépenses. En 1976, les personnes âgées représentaient moins de 8% de la population totale, en 1991, elles atteignaient 11%, en 2006, elles compteront pour 14%...

Que ce soit pour les personnes âgées ou pour l'ensemble de la population, il faudra donc mieux utiliser les ressources financières considérables investies dans les services publics. Il est essentiel, bien sûr, de poser les bases d'une nouvelle croissance économique, mais il importe aussi d'améliorer la qualité de la gestion dans les secteurs public et parapublic. La situation de l'éducation, au Québec, montre que la société québécoise a quelquefois confondu les moyens et les objectifs. Moyens considérables, objectifs nobles... mais nébuleux, et piètres résultats.

La difficulté quotidienne de concilier le rôle de parent et la présence sur le marché du travail, par suite de l'insuffisance des services de garde, confirme que le Québec n'a pas encore vraiment assumé toutes les conséquences de l'émancipation des femmes. L'égalité véritable entre hommes et femmes ne sera atteinte que le jour où les femmes obtiendront, à travail équivalent, le même salaire que les hommes, où elles ne seront plus pénalisées sur le marché du travail parce qu'elles ont des enfants, où les mères

auront de véritables recours en cas de pensions alimentaires non payées et où les femmes n'auront plus peur d'être agressées dans la rue, au travail et même au foyer.

Il ne s'agit pas de tout attendre de l'État ou de la collectivité mais de mieux équilibrer les règles du jeu. N'est-il pas curieux, par exemple, que la participation des Québécoises de moins de 45 ans à la population active demeure moins élevée aujourd'hui que celle des Ontariennes, alors que les premières ont un peu moins d'enfants? Il nous faut nous pénétrer de l'idée-phare de cette époque de bouleversements que nous vivons: la richesse première et dernière d'un peuple vient des hommes et des femmes qui le composent. De leur qualité dépend le reste. Et, pour un peuple limité par sa taille, chaque personne compte encore davantage.

Ce ne sont donc pas les défis qui manquent à la société québécoise. Pour les relever il faudra un nouvel élan. Mais on verra que notre régime politique constitue un obstacle fondamental au rassemblement des forces québécoises derrière un grand objectif commun. Car si le Québec n'est pas le seul à affronter les séquelles d'une crise qui ne se limite pas à une simple parenthèse conjoncturelle, il est en revanche confronté à un handicap particulier, qui lui vient de son intégration politique à un régime à deux têtes dont le fonctionnement aggrave désormais la crise.

Le fédéralisme canadien: de l'arrogance à l'impuissance

Il en va des gouvernements comme des langues. Lorsqu'il y en a deux sur un territoire donné, l'un aura préséance sur l'autre. Le Canada ne fait pas exception à la règle et, comme dans presque toutes les fédérations, le gouvernement central tient le haut du pavé. Il faut ici distinguer le fédéralisme en tant que mode de gouvernement d'une communauté nationale donnée (États-Unis, Allemagne, Australie, etc.) et le fédéralisme en tant que mode d'intégration politique de plusieurs nations (Suisse, Canada et, bientôt, Belgique). Dans ce dernier cas, un fédéralisme centralisateur provoque inévitablement des heurts politiques entre les nations minoritaires et la nation majoritaire.

Une manière d'atténuer ce problème consiste à confier au gouvernement central un nombre limité de compétences et aux provinces tout le reste. Telle fut la solution retenue en Suisse, telle est la démarche en cours en Belgique. Ces deux exemples montrent d'ailleurs que le Canada n'est pas, contrairement à ce que répètent les fédéralistes, la fédération la plus

décentralisée du monde. On verra plus loin pourquoi une telle démarche paraît impraticable au Canada.

L'irrationalité du régime

Tout fédéralisme se caractérise par une certaine division des pouvoirs entre les deux paliers de gouvernement. Dès le départ, donc, une foule de décisions importantes pour le Québec sont prises par le Parlement fédéral, où le Québec ne compte aujourd'hui que pour le quart des voix. Et cette proportion ne cesse de décliner et pourrait n'être que de 20% dans une trentaine d'années. De plus, l'autonomie du Québec dans ses champs de compétence est mise en échec par de nombreux chevauchements et par les grands pouvoirs nationaux attribués au gouvernement fédéral.

Au premier rang trône le pouvoir de dépenser, qui s'ajoute aux autres pour permettre au fédéral d'envahir les champs provinciaux. Étant donné l'appétit centralisateur qu'on lui connaît, il ne faut pas s'étonner de la prodigalité avec laquelle Ottawa s'est prévalu d'un tel pouvoir qui, dès lors, n'a pas manqué de se traduire en obligation de taxer et d'emprunter. Le fédéral peut ainsi se comporter en maître du jeu. Il peut bousculer les provinces, à qui la réciprocité est interdite: le législateur québécois ne peut guère toucher aux institutions fédérales et aux entreprises à charte fédérale établies au Québec.

Le Québec est donc dans l'impossibilité de définir ses grandes priorités économiques et sociales et de s'y tenir. Il dispose, bien sûr, de revenus autonomes importants et d'une grande latitude dans la définition d'un bon nombre de programmes. Il faut toutefois regarder au-delà des programmes spécifiques et adopter une perspective de secteurs. Car c'est là que le bât blesse.

Le Régime de rentes est exclusivement québécois, mais les pensions de vieillesse sont versées par le fédéral. Comment définir alors une politique du troisième âge? L'assurance-chômage est fédérale, mais l'assistance sociale est provinciale. L'éducation relève des provinces, mais la formation professionnelle est assujettie aux tiraillements des deux paliers de gouvernement. Comment définir alors une politique d'insertion sur le marché du travail? La fiscalité et la sécurité du revenu sont des domaines partagés. Comment assurer alors leur nécessaire harmonisation? Depuis quelques années, les politiques familiales d'Ottawa et de Québec ont emprunté des directions carrément opposées. Où est la rationalité de ce système?

De deux choses l'une, ou les priorités des deux gouvernements sont identiques, et alors pourquoi faut-il deux gouvernements? Ou elles ne le sont pas, et se pose alors un gros problème de rationalité économique et politique. À cela s'ajoutent, pour le Québec, les désavantages résultant notamment de la

répartition fédérale des achats de biens et services ou des fonds consacrés à la recherche-développement. Et la Commission Bélanger-Campeau a conclu que la part québécoise des actifs fédéraux n'atteignait que 18,5%.

Il n'est donc pas étonnant que l'État du Québec ait réclamé, dès 1965, une réforme en profondeur du régime politique. Réclamation reprise constamment au fil des ans. Qu'obtint-il en retour? Moins que rien. La seule réforme «réussie» fut celle de 1982, mais au prix d'un recul du Québec et de son ostracisme constitutionnel. Comment ne pas tirer de ces échecs répétés la conclusion qui s'impose: le Québec ne doit plus quémander des pouvoirs, il doit obtenir sa souveraineté politique.

Pour défendre le système politique dans lequel nous vivons, les fédéralistes utilisent des arguments plutôt curieux. Certains insistent sur la «souveraineté» que le Québec exerce dans ses domaines de juridiction. Faisons abstraction un instant du caractère fort limité de cette souveraineté. Si l'on juge utile ou nécessaire la souveraineté du Québec en matière d'éducation et de formation, pourquoi ne pas en reconnaître la nécessité en matière de politiques sociales, économiques et culturelles? Comment peut-on diviser aussi artificiellement la vie collective d'un peuple? D'autres, par contre, écartent du revers de la main ces considérations, alléguant qu'il importe d'abord d'être bien gouverné et que la ques-

tion de savoir qui fait quoi est secondaire. Ceux-là ne s'opposeraient donc pas, en toute logique, à la centralisation graduelle de tous les pouvoirs au niveau fédéral. Mais ils ne le disent jamais en ces termes (et l'argument du «bon gouvernement» fédéral détonne au vu de l'extraordinaire accumulation de déficits qu'il a engendrée!).

Il reste finalement la défense du fédéralisme canadien au nom de l'antinationnalisme. À entendre certains, un Québec souverain risquerait d'opprimer ses minorités, tandis qu'un régime fédéral protège mieux les libertés individuelles. Le moins que l'on puisse dire, c'est qu'il faut bien mal connaître et l'histoire occidentale et l'histoire canadienne pour souscrire à un argument si pauvre.

Le fédéralisme canadien a-t-il respecté les droits des autochtones depuis 1867? A-t-il protégé les francophones hors Québec à la fin du XIX^e siècle et pendant tout le XX^e siècle? A-t-il bien traité les 6000 Canadiens d'origine ukrainienne internés pendant la Première Guerre mondiale, et les 20 000 Canadiens d'origine japonaise dépouillés de leurs biens, déplacés et parqués dans des camps d'internement pendant la Seconde Guerre mondiale? Des Canadiens d'origine italienne furent également internés sans raison valable. Après 1945, le Canada ne fut-il pas le *seul* pays occidental à suspendre les droits civiques (à l'automne 1970)? A-t-on déjà oublié les agissements de la GRC à l'égard du Parti québécois?

Cela n'empêche pas, dans l'ensemble, le Canada d'être un pays démocratique. Mais il a connu sa bonne part de bavures antidémocratiques. De manière plus générale, il serait risible de prétendre que l'histoire contemporaine de l'Occident permet d'établir un lien quelconque entre mode de gouvernement (fédéral ou unitaire) et respect des libertés individuelles. Le parlementarisme britannique est né dans un pays unitaire...

Du point de vue de la gestion des ressources, on peut souligner qu'aucun des petits pays (à population homogène) de l'Europe de l'Ouest, à l'exception de l'Autriche qui se trouvait à la fin de la guerre dans une situation particulière, n'a adopté le fédéralisme comme mode de gouvernement. Apparemment, leur santé démocratique et économique ne s'en porte pas trop mal.

Qui peut douter de la qualité démocratique d'un Québec souverain, alors qu'il serait facile de démontrer que le Québec, aujourd'hui, protège mieux les droits de ses minorités que le reste du Canada et qu'il se comporte mieux que toutes les autres provinces à l'égard des nations autochtones, comme l'a démontré Bradford Morse, de l'Université d'Ottawa, en 1992. Ce qui ne signifie évidemment pas qu'il n'y a plus d'injustices à réparer en ce domaine.

Il n'y a pas lieu de se surprendre de toutes ces incohérences. Les nationalistes américains ne com-

prennent pas les nationalistes canadiens, et les nationalistes canadiens ne comprennent pas les nationalistes québécois auxquels ils n'hésitent pas à donner des leçons. Posons-leur une simple question: s'ils jugent que l'intégration politique actuelle du Québec au sein du Canada est profitable pour le Québec, pourquoi s'opposent-ils tant à une plus grande intégration politique du Canada aux États-Unis?

Le 8 mars 1991, dans son allocution d'ouverture au congrès spécial du Parti libéral du Québec, qui devait adopter à une très large majorité le Rapport Allaire, Robert Bourassa lui-même déclarait que le statu quo est la pire des solutions pour le Québec. Deux ans plus tard, les fédéralistes québécois en sont réduits à défendre le statu quo à tout prix. Pour le respect d'une certaine cohérence intellectuelle et politique, il faudra aller voir ailleurs.

D'autant plus que le statu quo nous mène à la faillite.

Le déclin de l'économie canadienne

On note à propos de la situation économique du Canada quelque chose qui ressemble à une incohérence systématique. Lorsqu'il s'agit de pourfendre les souverainistes, on brandit bien haut l'image d'Épinal du Canada, sa réussite économique et les bienfaits innombrables que le régime actuel répand sur le Québec. Mais tout un chacun sait que c'est

pour la galerie. Un coup d'œil aux pages économiques et financières des quotidiens suffit pour rétablir la vérité.

Car le Canada connaît depuis plusieurs années une double crise structurelle, économique et politique, et les deux se renforcent mutuellement. Comment résumer l'état des lieux économiques? Par trois mots: stagnation, endettement et détérioration. Le gouvernement fédéral a mis la hache dans le Conseil économique du Canada, qui lui apportait des mauvaises nouvelles qu'il ne voulait pas entendre («quand le message fait mal, débarrasse-toi du messager»). Péché inexpiable, le Conseil s'était permis de parler objectivement de la viabilité économique du projet souverainiste québécois. Ce fut l'un de ses derniers rapports. Mais il reste des organismes publics et des entreprises privées qui suivent de près la conjoncture et l'évolution à plus long terme et qui publient des constats à propos du déclin économique du Canada.

Toutes les économies développées connaissent des alternances de haute et de basse activité. Ce cycle de prospérité et de récession peut cependant se dérouler sur une toile de fond plus ou moins satisfaisante. Au Canada, cette toile de fond est devenue carrément malsaine.

L'économie canadienne est entrée, il y a déjà seize ans, dans une période de très lente croissance et même de relative stagnation. Cette donnée fonda-

mentale est souvent masquée, dans les indicateurs globaux, par l'effet de la croissance démographique. Mais elle éclate au grand jour lorsqu'on se penche sur les indicateurs par tête ou par travailleur. L'évolution du salaire moyen au Canada, depuis 1976, est fort révélatrice dès qu'on la convertit en dollars constants, pour éliminer l'effet de l'inflation. Où se situait le salaire hebdomadaire moyen, en 1992, par rapport à celui de 1976? La réponse vaut jugement: il était inférieur de 10%. Et ce n'est pas un effet conjoncturel de la récession: la réponse aurait été identique si l'on avait utilisé le salaire de 1989, c'est-à-dire au sommet du cycle économique.

Si le revenu moyen des familles s'est accru légèrement (5%) au cours de la même période, c'est parce qu'il y a davantage de familles comptant plus d'une personne qui travaille. Et si l'on prend en considération les nouveaux impôts et les nouvelles taxes, depuis 1985, on aboutit à une conclusion claire: le revenu net disponible par famille, en d'autres mots ce qui reste sur le chèque de paye après toutes les déductions, est moins élevé qu'il y a dix ans, en dollars constants.

Seize années de stagnation ou de réduction du salaire moyen, ce n'est plus de la simple conjoncture, c'est plutôt le symptôme d'un profond malaise, d'une crise structurelle qui touche l'ensemble de l'économie canadienne et se manifeste par une léthargie prononcée de la productivité. Le document

d'information accompagnant l'exposé économique et financier du ministre des Finances, Don Mazankowski, le 2 décembre 1992, l'indique en chiffres et en lettres: au chapitre de la productivité totale des facteurs, le Canada ne cesse de perdre du terrain depuis vingt ans par rapport aux autres membres du G7, ce club sélect des sept plus importantes économies du monde. Depuis 1979, en fait, la performance canadienne s'avère la plus mauvaise du G7, et pour cause, puisque la croissance de la productivité est nulle. Doit-on s'étonner alors qu'en matière de productivité des pays comme l'Allemagne, la France, l'Italie et les pays scandinaves aient non seulement rattrapé mais dépassé le Canada? Le document ajoute pudiquement:

Si le Canada devait continuer de faire du «surplace», d'autres pays nous dépasseraient sur le plan de la productivité et du niveau de vie. (p. 9)

On est loin des accents triomphalistes et des bretelles qui claquent sur les tribunes électorales.

Pourquoi cette médiocre performance? Peut-être qu'une trop grande confiance dans ses richesses naturelles, principal atout canadien, et dans les investissements étrangers a fait que le Canada néglige depuis fort longtemps la formation professionnelle et la recherche-développement, d'où sa faible performance au chapitre de l'innovation. Que dit le document d'information du 2 décembre à ce sujet?

Les dépenses consacrées par le secteur *privé* à la formation et à l'éducation, en proportion du PIB, sont beaucoup plus faibles au Canada que chez nos principaux concurrents. [...] Malgré le faible coût après impôt de la R-D (le Canada ayant le régime d'aide fiscale à la R-D le plus généreux du G7), le ratio des dépenses du secteur privé en R-D au PIB continue d'être beaucoup plus faible que dans les autres grands pays industriels. (p. 10 et 14)

En d'autres mots, le secteur privé canadien manque de dynamisme et l'État doit venir à la rescousse. Or la structure politique canadienne et les incessantes querelles de compétences qu'elle entraîne interdisent la mise au point d'une stratégie cohérente de redressement économique. Plus particulièrement, le risque de fouillis et d'incohérence administrative s'accroît considérablement lorsque nos deux gouvernements s'occupent d'un même secteur. C'est exactement le cas de la formation professionnelle et des autres aspects de la main-d'œuvre où se côtoient, au Québec, deux réseaux publics. Cela oblige les personnes concernées à passer de l'un à l'autre en fonction de leur situation personnelle. Le Québec réclame depuis plusieurs années la rationalisation de ce fouillis et l'instauration d'un guichet unique: cela simplifierait la vie de tout le monde et permettrait d'économiser quelque 250 millions de dollars en frais d'administration. Mais c'est peine perdue. Ottawa persiste et signe.

Quant à la promotion fédérale de la recherche-développement, on sait à quel point le Québec en bénéficie peu eu égard à son importance industrielle. En 1990, l'Ontario touchait 51% de ces fonds, alors que le Québec n'en recevait que 19%. Depuis trente ans, en fait, l'Ontario en touche systématiquement plus de la moitié, et le Québec, environ 14%. Globalement l'effort fédéral est insuffisant... et largement concentré dans une seule région. Imagine-t-on les effets cumulés d'une si flagrante inégalité dans un domaine aussi vital? Tout ce manque à gagner signifie des laboratoires, des centres d'excellence, des réseaux d'entreprises nouvelles à forte valeur ajoutée que le Québec n'a pas obtenus. De manière plus générale, au chapitre des dépenses fédérales qui engagent l'avenir, le Québec se trouve très loin du compte. Le fédéralisme actuel fait partie, en somme, du problème et non de la solution.

Ouvrons ici une parenthèse quelque peu ironique pour mentionner le tout dernier indice du déclin économique du Canada. Au Québec et au Canada, on a assez répété que le Canada faisait partie du G7. Or, les données les plus récentes de l'OCDE indiquent que le PNB de l'Espagne vient de dépasser, en 1992, le PNB canadien (selon l'hebdomadaire londonien *The Economist*, dans sa livraison du 26 février 1992). Le Canada doit donc se contenter, au moins temporairement, de la huitième place... même avec le Québec.

Le Canada bénéficie d'un patrimoine naturel particulièrement riche, ce qui n'a évidemment rien à voir avec le régime politique. Mais cela ne peut indéfiniment compenser les carences de l'investissement privé et public et de la gestion macroéconomique. C'est exactement la situation canadienne. Car, dans les volets de la compétition économique où joue l'action des hommes et des femmes, le Canada ne cesse de perdre du terrain depuis vingt ans.

Et il continuera d'en perdre, inévitablement, parce qu'il s'est endetté sans compter.

La crise des finances publiques

Ce défaut de croissance qui afflige le Canada depuis de nombreuses années se solde par quelques conséquences fort significatives pour lui-même et le Québec. La première et la plus visible concerne les finances publiques. À ce défaut de croissance s'est ajouté d'ailleurs, dès 1975, un laxisme budgétaire certain dans les finances publiques fédérales. Le problème de l'unité canadienne n'y fut pas étranger: le gouvernement fédéral en mena très large pendant ces années-là, inondant les diverses régions de dollars empruntés. Avec la dure récession de 1981-1982, il n'y eut plus de limite. Au début, l'État canadien emprunta pour financer ses programmes, anciens et nouveaux, ensuite il dut emprunter pour payer les intérêts sur les emprunts précédents, et nous voilà engagés dans le cercle vicieux de l'endettement.

Même après le retour de la croissance, en 1983, les déficits fédéraux continuèrent de gonfler rapidement la dette publique. Le paiement des intérêts sur cette dette accapara une proportion de plus en plus élevée des recettes gouvernementales, obligeant le fédéral à taxer davantage et à restreindre ses autres dépenses. Survienne une autre récession avant que l'expansion de la dette publique ne soit sous contrôle: celle-ci s'envolera vers de nouveaux sommets.

Aujourd'hui, au Canada, nous en sommes là. En 1975, la dette fédérale nette s'élevait à 30 milliards de dollars, soit 18% du Produit intérieur brut (PIB). Lorsque les conservateurs arrivèrent au pouvoir, en 1984, elle se chiffrait à 189 milliards, soit 42,5% du PIB. À la fin de 1992, elle atteignait 450 milliards de dollars, c'est-à-dire 65% du PIB. Le versement des intérêts accapare le tiers des recettes fédérales. Huit années de régime conservateur n'ont pas réussi à stopper la spirale de l'endettement, malgré les promesses et les scénarios roses répétés de budget en budget. Cette spirale n'a été que ralentie, et d'une manière qui met en évidence l'irrationalité du régime.

L'effort du gouvernement conservateur a davantage porté sur l'augmentation de ses recettes (taxes et impôts) que sur le contrôle de ses dépenses. Mais il y a une catégorie de dépenses où le fédéral peut serrer la ceinture sans s'exposer directement: les transferts aux provinces. Il ne s'en est pas privé.

TABLEAU 2
La spirale de l'endettement fédéral

	<i>Dette fédérale nette</i>	<i>Proportion du PIB</i>
1975	30 milliards	18%
1984	189 milliards	42%
1992	450 milliards	65%

Sources: Le Budget fédéral du 20 février 1990 et l'Exposé économique et financier du ministre des Finances, Don Mazankowski, le 2 décembre 1992.

Et c'est au Québec que les transferts fédéraux ont le moins augmenté depuis l'année fiscale 1984-85. Moins qu'en Ontario, moins qu'en Colombie-Britannique, moins qu'en Alberta, alors que siégeait à Ottawa un gouvernement «favorable» au Québec! Il s'ensuit que les transferts en espèces (qui incluent la péréquation) représentent et représenteront une part de plus en plus faible des revenus budgétaires du gouvernement québécois: 29% en 1983-84, 22% en 1992-93 et 16% en 1997-98. Derrière cette courbe déclinante se profilent la non-rentabilité de plus en plus évidente du régime actuel... et l'arrogance du pouvoir fédéral.

Car le gouvernement fédéral a beau contribuer de moins en moins au financement de certains programmes provinciaux, particulièrement l'assurance-maladie, il continue néanmoins à définir lui-même les normes fondamentales que les provinces doivent appliquer, sous peine de le voir réduire encore

davantage sa contribution. Même en comptabilisant les transferts fiscaux du fédéral, le gouvernement québécois assume plus de 65% du coût public de la santé, mais ne peut pas redéfinir ces programmes en profondeur pour les adapter au contexte économique et démographique d'aujourd'hui. Bel exemple de «fédéralisme dominateur».

On ne peut discuter de la dette fédérale sans souligner le rôle carrément pervers de la politique monétaire de la Banque du Canada à la fin des années quatre-vingt. Au nom de la pureté doctrinale dans la lutte à l'inflation, la Banque du Canada a propulsé les taux d'intérêt à des niveaux très élevés. Ce remède de cheval a brisé l'inflation (au demeurant fort raisonnable partout, sauf en Ontario) mais il a aussi cassé l'économie, notamment en ralentissant les investissements et en retardant les efforts de redéploiement industriel.

La récession en a été sérieusement aggravée: entre le sommet et le bas du cycle économique, le taux de chômage américain s'est accru de deux points et demi pour atteindre 7,5%, tandis que le taux canadien a grimpé de quatre points et demi pour atteindre 11,6%. Cette politique suicidaire de la Banque centrale a été appuyée par le régime conservateur. Celui-ci se vante d'avoir obtenu la plus faible inflation du G7, mais passe sous silence la prime qu'il a fallu payer pour ce résultat, c'est-à-dire la pire performance du G7 en matière d'emploi.

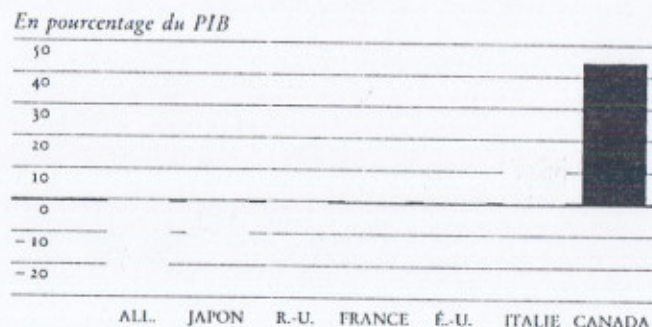
Cette récession de 1990-1991, alimentée par la politique des taux d'intérêt élevés, a réduit en charpie les projections budgétaires non seulement du gouvernement fédéral mais aussi des provinces, qui doivent également composer avec le resserrement des transferts fédéraux. De sorte que l'on se retrouve, à la fin de l'année fiscale 1992-93, devant les déficits publics les plus élevés, en dollars et en proportion du PIB. Le déficit combiné du fédéral (35,5 milliards) et des provinces (24 milliards) atteint 59,5 milliards de dollars, soit 8,6% du PIB. Au sein de la Communauté européenne, la norme envisagée est de 3%.

L'épargne canadienne est insuffisante pour éponger ces besoins massifs de crédit. Il faut donc faire appel au marché international. On ne doit pas se surprendre de ce que les taux d'intérêt réels (c'est-à-dire le taux nominal moins l'inflation) demeurent élevés au Canada: les marchés financiers connaissent évidemment la situation financière réelle des onze gouvernements canadiens. Et la balance internationale du Canada croule sous le poids des intérêts versés annuellement aux créanciers étrangers (30 milliards de dollars). En termes relatifs, le Canada est, de loin, le pays occidental ayant la dette internationale la plus élevée.

Où cela nous mène-t-il, en termes d'endettement public? En 1975, avant l'amorce de la spirale, la dette combinée du fédéral et des provinces se chiffrait à

GRAPHIQUE 1
Endettement international net
des pays du G7

(d'après les données disponibles les plus récentes*)



L'Allemagne, le Japon et le Royaume-Uni sont des prêteurs nets.

* Ces données sont contenues dans le Budget 1993 déposé par Don Mazankowski à la Chambre des communes le 26 avril 1993, page 28.

50 milliards de dollars, c'est-à-dire 29% du PIB. À la fin de 1992, cette dette combinée atteignait 660 milliards de dollars, soit 95% du PIB. Sur ce plan, le Canada s'approche rapidement de l'Italie. Rappelons toutefois que la dette italienne est largement financée par les Italiens eux-mêmes, alors que les étrangers alimentent environ 40% de la dette publique canadienne, proportion qui s'accroît sans cesse. C'est dire la vulnérabilité des finances publiques canadiennes et c'est, du même coup, expliquer le peu de contrôle que nous exerçons sur nos propres affaires.

La modestie de la «reprise» économique depuis 1992 est, au moins partiellement, attribuable à cette situation. La mécanique déréglée de l'endettement pend comme une épée de Damoclès au-dessus du Canada.

Avec une inflation presque nulle, la progression des recettes fiscales s'annonce anémique pour les prochaines années. Même avec des hypothèses de croissance robustes d'ici 1996 (4,4% par année), le déficit fédéral ne descendra pas sous le seuil des 30 milliards. Or cela fait quatre années consécutives que les taux de croissance sont inférieurs aux prévisions. Sans coup de barre énergique des gouvernements canadiens, la spirale de l'endettement public continuera son ascension, avec des bonds de 50-55 milliards chaque année... jusqu'à l'inévitable crise financière. Mais comment un régime qui nous a entraînés dans le cul-de-sac actuel pourrait-il nous en sortir? Ce n'est pas une question de personnes, c'est une question de structures dépassées et d'absence de solidarité sociale.

Plus le statu quo perdurera, plus le réveil sera brutal. D'autres sont déjà passés par là: le Royaume-Uni en 1976, l'Italie en 1978 ont connu des crises qui ont nécessité l'intervention du Fonds monétaire international... et l'instauration de mesures d'austérité. Il y a deux exemples beaucoup plus récents: la Suède et l'Italie au dernier trimestre de 1992. L'Italie a dû s'engager (en octobre 1992) à réduire son déficit gouvernemental de 11% à 5% du PIB, sur une

période de deux années. Et l'Italie n'est pourtant pas dépendante des créanciers internationaux. Au Canada, le même effort relatif représenterait une réduction de 32 milliards de dollars dans les déficits combinés des gouvernements.

Voilà où nous mène le statu quo: à l'obligation éventuelle de sabrer aveuglément dans les dépenses publiques. Voilà où nous a conduits notre régime politique bicéphale: à l'irresponsabilité fiscale et au déclin économique. Faudra-t-il attendre que la gestion de nos programmes sociaux tombe entre les mains — autrement dit, entre les ciseaux — des bureaucrates du Fonds monétaire international?

Il est temps d'en sortir, pour s'en sortir. Car la question n'est pas de savoir s'il faudra un jour ou l'autre remettre de l'ordre dans les dépenses publiques. On doit plutôt se demander quelle est la manière la plus équitable de le faire. Et qui va en décider pour les Québécoises et les Québécois, le gouvernement fédéral ou notre gouvernement?

À l'époque de la croissance ininterrompue, de l'argent facile, des rentrées fiscales de plus en plus abondantes, on pouvait peut-être considérer de manière moins pressante le gaspillage de fonds publics auquel nous condamnons cette gestion publique à deux têtes. Cette époque est révolue depuis de nombreuses années. Jamais la dispersion de nos efforts dans des directions opposées n'aura paru si coûteuse qu'aujourd'hui.

Un coût de plus en plus élevé pour le Québec

Cet endettement massif ne peut pas ne pas modifier la manière dont on doit aborder la question des «bénéfices» économiques du régime actuel pour le Québec. Avant que l'endettement ne se mette à enfler démesurément, on se demandait si le Québec recevait du fédéral moins ou plus que ce qu'il y envoyait: il suffisait de comparer les dépenses fédérales au Québec avec les impôts et taxes versés par les Québécoises et les Québécois à Ottawa. Du fait de cet endettement, il faut également s'interroger sur le partage de la dette fédérale au moment de l'accession du Québec à la souveraineté, et sur l'impact de ce partage sur les finances publiques du Québec souverain. La Commission Bélanger-Campeau a disséqué de manière approfondie cette question. Mais, avec l'aggravation récente de la crise budgétaire au Canada, on doit aussi se demander, au-delà de l'analyse comptable du régime, où est l'intérêt pour le Québec d'être amarré si étroitement à un bateau qui prend eau de toutes parts.

Avec l'augmentation des ponctions fiscales fédérales, ces dernières années, et la baisse relative des transferts fédéraux au Québec, il est clair aujourd'hui que le bilan comptable du fédéralisme ne brille guère. Le Secrétariat de la Commission Bélanger-Campeau a analysé les dépenses fédérales au Québec, ministère par ministère, au cours de l'année

fiscale 1990-91. Il en tire la conclusion suivante: pour maintenir l'équivalent des services publics fédéraux offerts au Québec, il en aurait coûté au gouvernement du Québec, en l'absence d'ajustement administratif, à peine 500 millions de dollars de plus que le total des recettes fiscales alors versées au fédéral. Or une rationalisation minimale des dépenses administratives engendrerait rapidement des économies nettement plus importantes. Ainsi, la rationalisation des dépenses en transport et en communication des employés fédéraux et des dépenses du ministère fédéral du Revenu dégagerait à elle seule des économies de quelque 500 millions. Et la suppression des chevauchements porterait fruit à moyen terme.

On aboutit ainsi à un paradoxe. La péréquation versée par le fédéral aux provinces les moins riches devrait en principe représenter pour celles-ci un supplément réel. Ainsi en 1990-91 le Québec reçut 3560 millions sous forme de péréquation. Or le surplus réel pour le Québec atteint à peine 500 millions cette année-là, selon le Secrétariat de la Commission Bélanger-Campeau, et cela inclut la péréquation. En d'autres mots, celle-ci ne sert qu'à compenser ce que le Québec ne reçoit pas du fédéral aux autres chapitres: le Québec finance lui-même l'enveloppe de sa péréquation! Cela est attesté de manière éloquentes par le palmarès des dépenses fédérales créatrices d'emplois (à l'exclusion des paiements de transfert)

selon lequel le Québec se classe avant-dernier, juste devant le Yukon. De sorte que la véritable péréquation canadienne consiste en un transfert des provinces anglophones riches aux provinces anglophones pauvres.

TABLEAU 3
*Dépenses fédérales créatrices d'emplois,
excluant les paiements de transfert,
par habitant par province,
1988-89*

Manitoba	3571\$	Alberta	2401\$
Nouvelle-Écosse	3307\$	Terre-Neuve	2281\$
Île-du-Prince-Édouard	3184\$	Colombie-Britannique	2070\$
Saskatchewan	3084\$	Ontario	2055\$
Territoire du N.-O.	2473\$	Québec	1993\$
Nouveau-Brunswick	2464\$	Yukon	1869\$
Canada	2676\$		

Source: Phil HARTLING, *Federal Expenditures as a Tool for Regional Development*, Council of Maritime Premiers, mai 1990, page 8.

Le Secrétariat conclut que le Québec hériterait de 18,5% de l'actif du gouvernement fédéral et donc qu'il assumerait 18,5% de son passif, auxquels il faut ajouter les rentes futures dues aux employés québécois de l'État fédéral. Au 31 mars 1990, cela aurait représenté une somme totale de 66,3 milliards de dollars, et les intérêts sur cette dette auraient atteint

quelque 7,1 milliards en 1990-91. Ce mode de partage de la dette est conforme au droit international.

Avec les données du Secrétariat de la Commission Bélanger-Campeau, on peut évaluer l'importance du déficit budgétaire du Québec s'il avait été souverain en 1990-91 et, surtout, le comparer au déficit réel dans le régime actuel. Certains commentateurs n'hésitent pas à comparer le déficit du gouvernement du Québec dans le cadre actuel au déficit d'un Québec souverain: ils feignent commodément d'ignorer que les Québécoises et les Québécois font actuellement à deux déficits, celui du Québec et celui d'Ottawa, et paient donc leur part des intérêts sur la dette fédérale.

Le déficit du Québec s'est élevé à 2,8 milliards de dollars en 1990-91, celui d'Ottawa, à 30,5 milliards de dollars. Quelle part du déficit fédéral «incombe» au Québec? Comme le déficit équivaut à une fonction fiscale future, la part du Québec correspond à sa contribution relative aux recettes fédérales, soit 22,8% en moyenne au cours des vingt dernières années, ce qui donne, en réponse à la question, une somme de sept milliards. La somme des deux déficits dans le régime actuel s'est donc élevée, en 1990-91, à 9,8 milliards de dollars (et pour 1992-93 elle aura été de l'ordre de 13 milliards). Dans un Québec souverain, le déficit aurait été, toujours en 1990-91, de 2,8 milliards plus 7,1 milliards (les inté-

rêts à payer sur la «part» québécoise de la dette fédérale), soit un total de 9,9 milliards.

En d'autres mots, sur le plan comptable Québec ne fera pas face, une fois souverain, à un trou fiscal. Par ailleurs, la reprise en main de toutes nos finances publiques constitue la condition nécessaire à l'indispensable assainissement des finances de l'État.

Soulignons ici le glissement feutré de l'argumentation fédéraliste au fil de la détérioration des finances fédérales. Au début, le Québec n'avait pas intérêt à laisser tomber le système fédéral «parce qu'il est rentable pour le Québec». Maintenant, il ne peut pas le faire «parce que la dette est trop importante». Faut-il admirer cet indéfectible attachement au statu quo?

Une conclusion fondamentale découle de l'analyse du Secrétariat de la Commission Bélanger-Campeau: l'absence, en ce moment même, de gains nets significatifs pour le Québec, dans le régime actuel, signifie que le bilan deviendra rapidement négatif. Car il est acquis que les transferts fédéraux au Québec continueront à diminuer en termes relatifs. Le gouvernement fédéral l'a déjà annoncé pour le volet concernant «le financement des programmes établis». Quant à l'autre volet, celui de la péréquation, ses fondements mêmes ne peuvent que s'effriter, lorsque le moteur économique du Canada, l'Ontario, connaît de sérieux ratés et s'engage lui

aussi dans la spirale de l'endettement. Le rôle du gouvernement fédéral en tant que grand Redistributeur ne peut que s'estomper. Ou alors, il ne pourra plus «redistribuer» que taxes, coupures et dettes.

L'impasse canadienne de 1993 est d'origine économique et politique. Elle appelle une réponse à la fois économique et politique. Aucune stratégie cohérente de «sortie de crise» n'est possible pour le Québec à l'intérieur du régime actuel, dont l'irrationalité et la sclérose nous ont coincés dans une telle impasse. Trente ans de revendications d'une plus grande autonomie à l'intérieur du fédéralisme canadien n'ont abouti à rien. La réforme des institutions canadiennes? Une mission impossible.

L'impossible réforme du fédéralisme

Une image vaut de longs discours. Si tous les partis fédéraux, à l'exception du Bloc québécois, se sont mis d'accord pour enterrer la crise politique, c'est-à-dire l'inadaptation des institutions canadiennes, c'est bien parce qu'ils en savent la réforme impossible. Que ce voile du silence convienne tout à fait au Canada anglais illustre à merveille ce qu'il n'a jamais voulu admettre, à savoir qu'il y a plusieurs nations dans ce pays et donc des visions diamétralement opposées du pays canadien.

Pour le Canada anglais, il y a une nation canadienne composée de dix provinces égales et des peuples autochtones, et cette nation a un chef d'orchestre, le gouvernement fédéral. Le Québec est une province comme les autres et c'est tout. L'utilisation du pouvoir de dépenser fédéral pour s'immiscer dans les sphères provinciales n'a généralement pas posé problème au Canada anglais, qui l'a non seulement permise mais souhaitée.

Pour le Québec, en revanche, il y a plusieurs nations au Canada, dont les nations autochtones, et le gouvernement du Québec est un gouvernement national au même titre que le gouvernement fédéral:

dès lors, ce gouvernement doit être doté des pouvoirs permettant au peuple québécois de contrôler l'ensemble des décisions relatives à son développement. Or, plusieurs de ces pouvoirs étaient et sont toujours détenus par le gouvernement fédéral, qui sut profiter de la Seconde Guerre mondiale pour s'affirmer comme gouvernement «national».

Le premier ministre Jean Lesage devait ouvrir le bal, à l'automne 1962, avec son célèbre «Maîtres chez nous». Après la nationalisation de l'électricité, dont René Lévesque fut le plus ardent promoteur, Jean Lesage réussit à doubler de vitesse le gouvernement fédéral dans la création d'un Régime de rentes spécifiquement québécois. Dès ce moment, deux approches ou deux modèles différents de développement s'affirmaient: le Québec voulait canaliser une partie importante des surplus du Régime de rentes dans le développement économique du Québec, par le biais de la Caisse de dépôt et placement, tandis que les surplus du Régime de pensions du Canada devaient être investis dans des obligations provinciales.

Jean Lesage devait également obtenir le retrait du fédéral de plusieurs programmes conjoints et le rapatriement au Québec des points d'impôts nécessaires pour prendre la relève. Il est d'ailleurs significatif que le fédéral considère toujours ces points d'impôts comme des «transferts» et les inclut chaque année dans sa comptabilité des transferts fédéraux au Québec, ce qui en gonfle l'importance.

Le recul du Québec

Et ensuite? Plus rien. L'arrivée de Pierre Trudeau signifia le début du grand blocage. C'est en 1965 que Jean Lesage réclama pour la première fois une réforme de la Constitution, et donc une nouvelle répartition des compétences plus favorable au Québec. Tous ses successeurs, Daniel Johnson, Jean-Jacques Bertrand, Robert Bourassa, René Lévesque et Pierre-Marc Johnson lui emboîtèrent le pas. Après trente ans ou presque de revendications, une conclusion brutale s'impose: non seulement le Québec n'a pas avancé, mais il a reculé.

Il y eut en effet une nouvelle constitution en 1982. Elle fut imposée au Québec malgré le refus quasi unanime de l'Assemblée nationale qui voyait ses pouvoirs réduits sans son consentement, notamment par la formule d'amendement et la Charte canadienne des droits et libertés, les deux pièces maîtresses du coup de force constitutionnel canadien. Avec la Constitution de 1982, le gouvernement fédéral a la possibilité de se faire remettre un à un tous les pouvoirs des provinces, dès lors qu'une majorité canadienne-anglaise y est favorable. Et le Québec ne pourrait s'y opposer qu'en pénalisant ses citoyens, car aucune compensation fiscale n'est prévue pour les provinces récalcitrantes, sauf dans les domaines de l'éducation et de la culture. Inutile d'ajouter que tous les grands pouvoirs fédéraux sont demeurés intacts.

Oui, la réalité dépasse quelquefois la fiction. En 1982, le Canada a consolidé dans la Constitution le processus même qui avait incité le Québec à réclamer sur tous les tons sa révision!

À propos de cette «nuit des longs couteaux» du 4 au 5 novembre 1981, qui a vu les neuf provinces du Canada anglais s'entendre avec le fédéral, sous la gouverne de Pierre Trudeau et de Jean Chrétien, en l'absence et sur le dos du Québec, on a dit beaucoup de choses, et pas toujours cohérentes.

Pierre Trudeau avait fait, à la fin de la campagne référendaire de mai 1980, une promesse solennelle aux Québécois: «Un NON majoritaire serait interprété comme un OUI à la réforme du fédéralisme». Tous y avaient vu un engagement solennel à donner quelque satisfaction au Québec: après tout, les revendications historiques du Québec étaient bien connues. La Commission Pépin-Robarts, créée par Pierre Trudeau lui-même, en avait endossé quelques-unes et le *Livre beige* du Parti libéral du Québec, qui énonçait sa position constitutionnelle, avait été publié quelques mois plus tôt.

Après la campagne référendaire, rien de tout cela ne comptait. Pierre Trudeau allait imposer sa vision du Canada, qui épousait dans ses grandes lignes celle du Canada anglais, mais à laquelle il n'avait fait aucune allusion lors du célèbre discours de l'aréna Paul-Sauvé. Il s'autorisa, par contre, de sa spectaculaire victoire au Québec lors des élections

fédérales de février 1980 (74 sièges sur 75) pour prétendre représenter le Québec aussi bien que René Lévesque. L'ennui est qu'il ne prononça pas un seul mot sur la Constitution lors de la campagne électorale. Quoi qu'il dise aujourd'hui, Pierre Trudeau n'a jamais reçu de mandat populaire du Québec pour réaliser cette réforme politique majeure, qui s'apparente à un véritable détournement de démocratie.

De plus, deux arguments électoraux peuvent être invoqués contre Pierre Trudeau: René Lévesque fut réélu en avril 1981 et les trois quarts des députés libéraux du Québec ayant voté en faveur de l'accord de novembre 1981, à la Chambre des communes, furent défaits lors de l'élection fédérale de septembre 1984. Mais le mal était fait. Pierre Trudeau avait coulé sa constitution dans le béton: certaines dispositions capitales pour le Québec, dont la formule d'amendement, ne peuvent être amendées qu'avec l'accord de toutes les législatures canadiennes. Double détournement de démocratie: la Constitution de 1982 n'aurait jamais été adoptée si elle avait dû se soumettre aux règles qu'elle a elle-même édictées pour la suite des choses.

On se souvient du rôle déplorable qu'ont joué certains députés fédéraux du Québec, dont au premier chef Jean Chrétien, lors de la campagne référendaire de 1980. Mais, au-delà des personnalités, se pose un problème fondamental inhérent au régime actuel. En 1982, presque tous les députés

fédéraux élus par la population québécoise ont entériné une réforme qui affaiblissait l'institution politique la plus représentative des Québécoises et des Québécois: l'Assemblée nationale. Mais que les députés soient envoyés à la Chambre des communes ou à l'Assemblée nationale, ils tirent tous leur légitimité de la même population. Cette «double légitimité», on le voit, peut constituer une véritable source de tension pour le Québec.

Le Canada anglais a donc procédé à la révision de sa Constitution, en 1982, au détriment du Québec. Ni le gouvernement Lévesque ni le gouvernement Bourassa, pourtant résolument fédéraliste, ne pouvaient signer un texte qui ne réservait aucune place à la reconnaissance du peuple québécois et à ses droits collectifs, notamment en matière de langue. En septembre 1984, à Ottawa, les Québécoises et les Québécois ont remplacé les libéraux par les conservateurs de Brian Mulroney. Les nationalistes québécois furent largement responsables de ce changement. C'était le «beau risque». Il fallait probablement en passer par là, mais aujourd'hui on cerne mieux le côté *risque*.

Le naufrage du beau risque

Après son élection, en décembre 1985, le gouvernement Bourassa opta pour une approche étagée de la crise politique canadienne: d'abord réparer les

pots cassés en 1982, ensuite s'attaquer sérieusement au partage des pouvoirs. Il posa donc cinq conditions pour «réintégrer» politiquement la famille canadienne, cinq amendements destinés à rendre présentable au Québec l'inacceptable texte de 1982: la reconnaissance de la société distincte, la limitation du pouvoir fédéral de dépenser, un droit de veto sur les modifications aux institutions fédérales, un droit de regard sur les juges québécois nommés à la Cour suprême et des garanties accrues pour le Québec en matière d'immigration.

On aura reconnu les lignes essentielles de l'Accord du lac Meech, dont le texte juridique fut signé par les onze premiers ministres canadiens en juin 1987 (ceux-ci s'engageaient à le faire adopter rapidement par leurs législatures). L'Accord évitait de nouveau la question du partage des pouvoirs. On était donc loin d'un fédéralisme rationnel cherchant à réduire le plus possible les chevauchements de compétences. Et l'infériorité du palier provincial par rapport au palier fédéral subsistait toujours. Robert Bourassa lui-même qualifiait ses conditions de minimales.

Du moins cet accord pouvait-il être perçu comme un pas dans la bonne direction. Comme il y avait à Ottawa, pour la première fois de l'histoire du Canada, une équipe sympathique aux revendications politiques du Québec, et comme l'unanimité avait été acquise en 1987, on pouvait s'attendre à ce que

l'Accord du lac Meech franchisse rapidement les étapes préalables à la ratification. Eh bien non! Si modeste que fût l'Accord pour le Québec, c'en était toujours trop, au bout du compte, pour une bonne partie de l'opinion publique au Canada anglais.

Bien qu'il ait été dilué, pour obtenir l'appui de Jean Chrétien (alors en instance de devenir chef du Parti libéral du Canada), l'Accord du lac Meech échoua le 22 juin 1990. Même après avoir changé les joueurs et mis de l'eau dans son vin, le Québec se retrouvait encore une fois les mains vides.

Le lendemain, le premier ministre du Québec, Robert Bourassa, annonça qu'il ne participerait plus à aucune conférence fédérale-provinciale. Ce mode de négociation étant discrédité, le Québec ne discuterait plus qu'avec le gouvernement fédéral.

Le 25 juin eut lieu à Montréal la plus importante manifestation de l'histoire du Québec. Tandis que, sur la scène fédérale, des députés québécois rompaient avec les conservateurs et les libéraux pour créer le Bloc québécois. La leçon de Meech était transparente: la souveraineté se révélait pour le Québec la seule voie d'avenir.

Robert Bourassa et Jacques Parizeau décidèrent d'instituer la Commission Bélanger-Campeau et lui confièrent le mandat de réfléchir à l'avenir politique du Québec et de recueillir l'avis des Québécoises et des Québécois sur la question. La Commission commanda elle-même plusieurs études et invita un

nombre élevé de spécialistes à se prononcer sur les options possibles pour le Québec. Quelque six cents mémoires furent envoyés à la Commission. Dans son rapport, déposé à l'Assemblée nationale en mars 1991, la Commission rejeta sans équivoque le statu quo:

En l'absence de changements majeurs à la Constitution, le Québec ne peut adhérer à cette loi constitutionnelle sans du même coup renoncer aux leviers et garanties nécessaires pour protéger et promouvoir son identité et ses intérêts fondamentaux. (*Rapport de la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec*, p. 51)

Après avoir souscrit à la viabilité économique d'un Québec souverain, la Commission identifia plus loin les deux seules solutions qui s'offraient au Québec:

Dans la redéfinition de son statut, deux voies seulement s'offrent au Québec: d'une part, une nouvelle et ultime tentative de redéfinir son statut au sein du régime fédéral et, d'autre part, l'accession à la souveraineté. (p. 81)

La Commission recommanda finalement la tenue d'un référendum sur la souveraineté au plus tard le 26 octobre 1992, tout en ne fermant pas la porte à l'idée de donner «une dernière chance» au régime fédéral. Tel fut le consensus québécois.

Parallèlement à ces travaux, le Parti libéral du Québec mena sa propre consultation auprès de ses

membres afin d'établir une nouvelle position constitutionnelle: le Rapport Allaire fut adopté le 9 mars 1991 par une forte majorité des délégués libéraux. Il préconisait une décentralisation majeure du fédéralisme canadien et proposait, en cas de refus du Canada anglais, la souveraineté du Québec dans un cadre confédéral avec celui-ci. L'échéance fixée était la fin de 1992.

Le gouvernement du Québec se donnait donc dix-sept mois pour parvenir à un accord acceptable avec le Canada, à défaut de quoi il y aurait un référendum sur la souveraineté. L'Assemblée nationale devait, en adoptant la Loi 150 quelques mois plus tard, ériger cet engagement de parti en obligation législative.

Alors commença l'un des plus vastes cirques de l'histoire canadienne. De discussions en conférences, de consultations publiques en rapports parlementaires ou autres, de propositions abracadabrantes en sophismes plus ou moins subtils, le Canada fut transformé en une immense foire aux revendications. Il y en avait pour tous les goûts et toutes les tendances.

On en arriva très tôt à oublier l'origine de tout ce branle-bas, c'est-à-dire la nécessité de présenter une offre acceptable au Québec. Et comme l'on savait que Robert Bourassa n'avait pas envie de tenir un référendum sur la souveraineté, on concocta un projet qui comportait, outre des reculs importants

par rapport à l'Accord du lac Meech, le maintien à peu près intégral de la répartition des pouvoirs, la marginalisation du Québec dans un nouveau Sénat, la consécration du pouvoir fédéral de dépenser et, pour finir, l'attribution aux tribunaux de pouvoirs inédits relatifs à l'autonomie gouvernementale des peuples autochtones. En somme, ce projet consacrait la prédominance très nette du gouvernement fédéral sur celui du Québec.

Celui qui croyait tenir un couteau sur la gorge du Canada s'est retrouvé, à Charlottetown, avec la lame dans sa main. Le 28 août 1992, Robert Bourassa accepta donc l'Accord de Charlottetown dont il avait pourtant rejeté des clauses essentielles quelques semaines auparavant!

Cet Accord, ou plutôt ce qu'on en savait, se trouvait aux antipodes du Rapport Allaire. Qu'à cela ne tienne: la machine libérale veillait au grain. Le Parti devait obéissance à son Chef, envers et contre tout. À sa demande et en l'absence de tout texte explicatif, le Parti libéral du Québec, à l'exception de Jean Allaire et de son entourage, s'inclina et accepta, le 29 août 1992, ce qu'on lui dit d'accepter, en quelques heures et sans enthousiasme.

Le consensus issu de la Commission Bélanger-Campeau avait donc volé en éclats. Il fallait reporter à plus tard la vraie décision concernant l'avenir du Québec et se contenter, pour le moment, d'écarter l'obstacle de Charlottetown. La campagne du NON

fut menée par le Parti québécois, les libéraux dissidents regroupés derrière Jean Allaire, des groupes syndicaux, des regroupements professionnels, le Bloc québécois... Quant aux députés conservateurs du Québec, élus pour défendre les intérêts du Québec à Ottawa, ils se cachèrent presque tous derrière Robert Bourassa et devinrent invisibles pendant cette campagne référendaire. À l'absence de convictions bien arrêtées quant au statut désirable pour le Québec semblait s'ajouter une certaine absence de courage. On sait, bien sûr, que ces députés ont les mains ligotées par leur appartenance à un parti pancanadien.

Le 26 octobre 1992, le peuple québécois rejeta l'Accord de Charlottetown, qui ne donnait pas assez au Québec. Le peuple canadien le rejeta également, essentiellement parce qu'il en donnait encore trop au Québec. Les deux visions du Canada étaient toujours au rendez-vous: la scission de 1982 et de 1990 demeure entière. Les fédéralistes d'Ottawa et d'ailleurs nous ont fait perdre deux années et ont gaspillé un référendum, croyant naïvement (ou cyniquement?) pouvoir brouiller les pistes.

Tous les partis fédéralistes du Québec se sont trouvés désavoués par l'électorat. Il n'empêche: la logique centralisatrice du régime actuel a déjà repris son cours. Loin de relâcher la pression qu'il exerce sur les compétences provinciales, le gouvernement central s'apprête même à l'accentuer. Combien de

temps encore pourra-t-il résister aux vœux du Canada anglais et de ses mandarins qui le poussent à définir des normes pancanadiennes en matière d'éducation et à les imposer aux provinces? Quel parti fédéral traditionnel osera s'opposer à une telle mesure?

Force est donc de conclure que, malgré trente ans de présence constante de Québécoises et de Québécois au sein du gouvernement fédéral, le régime actuel ne s'avère, pour le Québec, ni rationnel, ni rentable, ni réformable. Mais il y a aujourd'hui une alternative, le Bloc québécois, et une issue, la souveraineté.

La nécessaire souveraineté du Québec

L'utilité de la souveraineté pour le Québec est inscrite dans sa définition même. Quoi qu'en disent certains, le concept de souveraineté politique n'a rien de flou ou d'ambigu. La Commission Bélanger-Campeau l'a clairement défini:

La pleine souveraineté politique se traduirait, pour le Québec, par la capacité exclusive de ses institutions démocratiques de faire des lois et de prélever des impôts sur le territoire québécois, ainsi que par la faculté d'agir directement sur la scène internationale pour conclure toute forme d'accords ou de traités avec d'autres États indépendants et de participer à diverses organisations internationales. (*Rapport de la Commission*, p. 59)

En 1990-91, les deux gouvernements ont perçu au Québec 51,3 milliards en taxes et impôts: 26,8 milliards ont été payés à Québec et 24,5 milliards à Ottawa. Le Québec souverain percevrait tous ces impôts lui-même. On sait, par ailleurs, que le rapatriement des impôts au Québec permettrait d'y assumer à peu près intégralement les dépenses fédérales.

Le Québec souverain pourra ainsi gérer plus sainement ses finances publiques, une des grandes priorités de l'heure. D'une part, seront éliminés les innombrables chevauchements de juridictions entre Québec et Ottawa, avec le gaspillage qu'ils entraînent. Ce sera la fin des querelles de compétences. D'autre part, le Québec deviendra le seul maître d'œuvre de sa politique sociale et économique intérieure. Celle-ci sera donc entièrement définie en fonction de ses besoins et de ses intérêts, ce qui devrait permettre une plus grande efficacité dans l'utilisation des fonds publics.

Le Québec souverain héritera également des précieuses compétences de la grande majorité de ces Québécoises et Québécois à l'emploi du gouvernement fédéral et des grandes institutions fédérales, qu'elles soient culturelles, sociales ou économiques. L'intégration des fonctionnaires fédéraux est trop souvent vue comme une sorte de fardeau pour le Québec. Il ne faudrait pas oublier qu'ils sont déjà payés à même les impôts de la population québécoise. Et l'on ne peut prétendre, comme le font certains commentateurs, qu'ils sont compétents à Ottawa mais qu'ils seraient de trop à Québec! D'autant plus qu'il leur sera alors beaucoup plus facile de travailler dans le sens du développement du Québec. En réalité, cet apport représentera pour ce dernier un gain appréciable dans une foule de domaines, dont celui des relations internationales.

Car la souveraineté signifie aussi que le Québec devient un acteur à part entière sur la scène internationale.

Bien qu'ayant reconnu, depuis 1960, l'importance de l'ouverture sur le monde extérieur pour son développement culturel, social et économique, le Québec a vu son action limitée par son statut de simple province. Il est vrai que le Québec a acquis une certaine autonomie au sein de la Francophonie, mais cette autonomie n'est pas forcément acquise pour de bon. Avec la souveraineté, elle deviendra entière et permanente et sera étendue à l'ensemble des relations internationales. Le statut actuel du Québec est d'autant plus gênant que les relations internationales couvrent désormais tous les grands secteurs de l'activité humaine, y compris ceux qui «intéressent» les provinces, alors que celles-ci ne détiennent qu'une personnalité internationale fort limitée.

D'utile, la souveraineté est devenue nécessaire au fil de l'aggravation de la crise économique et politique du Canada, symptôme du blocage canadien. L'impact s'en manifeste non seulement en matière de finances publiques, mais aussi, comme on l'a déjà vu, au plan des inégalités sociales.

Nous du Québec, allons-nous attendre, pour aller de l'avant, que tous au Canada se mettent d'accord pour rationaliser en profondeur le système, condition nécessaire pour sortir de la crise? Ou voulons-

nous être responsables, vraiment responsables, de notre développement? Le Québec ne se remettra en branle que sous l'impulsion d'un nouvel élan, d'une nouvelle solidarité. Ce redémarrage est possible, il est à portée de main pour nous. Des sociétés plus petites, plus solidaires ont davantage de chances de réussir les ajustements qu'exige la crise actuelle.

Cette nécessaire souveraineté se situe d'ailleurs pleinement dans le cadre politique et économique contemporain.

La nouvelle donne internationale

Un observateur qui referait son apparition aujourd'hui, après s'être retiré du monde en 1987, subirait un véritable choc. Le cadre géopolitique planétaire s'est radicalement modifié: l'effondrement de l'Empire soviétique a signifié la fin de la Guerre froide et le début d'une ère nouvelle marquée par la multipolarité. Le monde n'est plus divisé en deux blocs: chaque pays y a gagné un supplément d'autonomie, notamment en matière de défense et de politique étrangère. Les accords de désarmement déjà signés, ou en cours de négociation, auraient été jugés indispensables à peine cinq ans plus tôt.

La transition en cours vers un monde où le pouvoir sera plus largement diffus n'est évidemment pas terminée. Pour plusieurs, il ne reste qu'une superpuissance, les États-Unis d'Amérique. Cette

vision de la nouvelle réalité internationale paraît quelque peu superficielle. Les politiques Reaganiennes ont provoqué une suite sans précédent de déficits budgétaires et donc un endettement considérable: l'endettement international des États-Unis est le plus élevé du monde (bien que moindre que celui du Canada, en termes relatifs). Les Américains ont déjà commencé à mettre à profit la nouvelle équation géopolitique: ils sabrent dans leurs dépenses militaires et réduisent, notamment, leur déploiement sur les autres continents. Le déclin relatif de la puissance américaine constitue d'ailleurs un thème fort débattu aux États-Unis depuis quelques années.

Cette mutation politique s'accompagne également d'une nouvelle donne économique, baptisée «la mondialisation des échanges». Celle-ci englobe deux phénomènes différents. On assiste, depuis quelques années, à la réduction des barrières commerciales sur une échelle continentale. L'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis est entré en vigueur au début de 1989, et le Mexique devrait s'y joindre bientôt, par suite d'une négociation trilatérale. La Communauté européenne est allée plus loin en s'engageant dans la transformation du Marché commun en un véritable marché unique sans barrières quantitatives ou qualitatives.

Mais, au-delà de l'émergence de ces grands blocs commerciaux, la libéralisation générale des échanges, par l'intermédiaire du GATT, a permis

l'insertion d'économies très performantes dans l'économie mondiale. Sont ainsi apparus de nouveaux joueurs, concentrés surtout dans le Sud-Est asiatique: Taïwan, Hong Kong, la Corée du Sud et, plus récemment, la Thaïlande et la Chine... Ces économies fonctionnent en quatrième vitesse, cumulant des taux de croissance annuelle situés entre 7% et 12%. À 7% de croissance, une économie double sa production en dix ans et la quadruple en vingt ans.

La concurrence est donc devenue mondiale. La diminution des coûts de transport et la révolution dans les télécommunications permettent beaucoup plus facilement qu'auparavant une recherche planétaire des plus bas coûts de production possibles et donc de nouvelles localisations industrielles. Désormais, les avantages acquis ne le sont plus pour très longtemps.

Dans ce nouveau contexte mondial, la flexibilité et la concertation font figure d'atouts primordiaux. Ces nouveaux «dragons» du Sud-Est asiatique ont en commun de constituer une société serrée ou de vivre sur un territoire restreint. En d'autres mots, il s'agit de sociétés «compactes». La Chine est vaste, mais son moteur économique est concentré dans quelques provinces. Et y a-t-il société plus serrée que le Japon, qui peut s'enorgueillir de la plus étincelante performance économique des quarante-cinq dernières années?

Ces diverses sociétés ont une autre caractéristi-

que: elles ne s'embarrassent pas d'une vision dogmatique de l'économie. Ni tout-à-l'État ni tout-à-marché. Chacun prend ce qui lui convient: Taïwan a misé sur les PME, la Corée du Sud sur les grands conglomérats, le Japon sur une imbrication très étroite de l'État, des grandes entreprises, des PME et des banques.

Cette montée des échanges internationaux accroît le degré d'interdépendance des divers pays et, particulièrement, des pays voisins. Sont ainsi apparues, dans la mesure où les politiques d'un pays influencent la situation économique et sociale de ses voisins, des zones géographiques d'interdépendance plus ou moins prononcée. Il y a différentes manières de gérer cette interdépendance, qui sont liées à l'histoire et à la puissance relative des divers partenaires. Par exemple, la dépendance de l'économie canadienne, par rapport à l'économie américaine, est beaucoup plus accentuée que celle existant entre n'importe quel couple au sein de la Communauté européenne, mais personne au Canada ne réclame une «superstructure» pour gérer l'intégration économique nord-américaine. Il n'en demeure pas moins que le modèle européen peut s'avérer utile pour l'aménagement des relations entre le Québec et le Canada, après la souveraineté, même si d'aucuns prétendent voir dans le modèle européen la justification du fédéralisme canadien!

Notre observateur sursauterait également devant

la performance de plusieurs entreprises parmi les mieux cotées à la Bourse. En 1987, quelles étaient les deux plus grosses entreprises industrielles du monde? General Motors et IBM. Aujourd'hui, les pages financières des quotidiens retentissent du fracas de leur chute: toutes les deux doivent subir une sévère cure d'amaigrissement. Ce ne sont pas les seuls mastodontes à être saignés par des concurrents plus légers et plus alertes. Dans la sidérurgie, le transport des marchandises, la vente au détail et les réseaux de télévision, entre autres, la même histoire se répète.

C'est que la plus grande ouverture des marchés, conjuguée à la relative stagnation économique, avive la concurrence. Et celle-ci devient particulièrement aiguë là où le progrès technologique avance à vive allure. Or, plus les organisations sont gigantesques, plus la vitesse de réaction est lente. Cela s'applique également aux institutions politiques. Le Canada, vaste pays peu peuplé, est probablement, avec ses onze gouvernements seniors, le pays le plus surgouverné de l'Occident. D'une certaine manière, le Canada est aux organisations politiques ce qu'IBM est aux organisations économiques. Avec une différence majeure: IBM est en train de s'adapter au nouveau contexte, mais pas le Canada.

Le modèle québécois

En fait, malgré les présentes difficultés économiques, l'époque nouvelle offre une chance exceptionnelle au Québec. D'une part, le problème de la reconnaissance internationale du Québec souverain ne se pose plus dans le nouveau contexte géopolitique qui a vu apparaître une foule de nouveaux États depuis 1991. D'autre part, avec ses ressources humaines, sa position géographique avantageuse, sa taille modeste, son goût de réussir en tant que collectivité, il est particulièrement bien placé pour exploiter la libéralisation des échanges économiques qui lui assure l'accès à des marchés de plus en plus vastes, et particulièrement au marché nord-américain. De plus, en cette ère de progrès extraordinaires dans la diffusion de l'information, l'avenir sourit davantage aux entités flexibles et alertes qu'aux très grosses entreprises. Seule manque au Québec la cohérence politique nécessaire pour exploiter à fond ses atouts.

Mais pourquoi ces promesses ne seraient-elles pas accessibles au Québec en tant que province canadienne? Parce que le Canada est devenu, pour le Québec, un intermédiaire politique encombrant, coûteux et sans gouvernail (pourquoi aller à New York en passant par Toronto, à Paris en passant par Ottawa?). Parce que les nouvelles règles du GATT, en matière de subventions industrielles, réduiraient considérablement la marge de manœuvre

des gouvernements provinciaux et locaux en ce domaine. Contrairement à d'autres volets encore controversés dans la présente ronde de négociations, ces nouvelles règles, qui s'appliqueraient à un Québec non souverain, font déjà consensus et seront en vigueur un jour ou l'autre. Parce que, finalement, le Québec est une société plus apte à la concertation que ne l'est l'ensemble du Canada actuel. Et cela permet un mode de fonctionnement, un modèle économique qui ne sont pas accessibles à ce dernier.

Depuis une quinzaine d'années, les Québécoises et les Québécois ont affermi leur contrôle sur plusieurs secteurs de l'économie, tout en la diversifiant et en la rendant plus compétitive face au reste du Canada. De 1981 à 1991, le PIB par tête s'est accru nettement plus au Québec que dans le reste du Canada, et à peu près autant qu'en Ontario.

Au fil des ans, un modèle québécois a pris forme. Une cohésion sociale plutôt inédite sur ce continent s'est manifestée ici. Elle facilite la concertation et permet une coopération étroite entre les citoyens, entre l'État et le secteur privé, entre les institutions financières privées et publiques, entre les syndiqués et les administrations publiques. On peut en citer au moins six exemples:

- La Caisse de dépôt et placement gère l'actif du Régime de rentes ainsi que plusieurs autres caisses de retraite. Son actif, à la fin de 1992, s'élevait à 41

milliards de dollars répartis surtout en obligations et en actions, mais aussi en immeubles, en placements hypothécaires et en valeurs à court terme. Parce qu'elle concentre l'essentiel de son actif au Québec même, la Caisse joue un rôle de premier plan dans l'économie québécoise, notamment en appuyant des initiatives dans des secteurs moteurs et en suscitant des programmes d'investissements régionaux. Les prêts de la Caisse aux PME permettent à ces dernières de résoudre leurs problèmes d'accès au marché des capitaux. Et, selon une étude faite pour l'Institut C.D. Howe, ils ne peuvent être considérés comme une pratique discriminatoire.

- Le Mouvement des caisses Desjardins, quant à lui, illustre bien le proverbe chinois: «Un long voyage commence par un petit pas.» Après des débuts très modestes, ce Mouvement est devenu un vaste réseau financier coopératif, toujours propriété de ses membres. Ses quelque 1500 caisses disséminées sur le territoire du Québec et dans les communautés franco-canadiennes, ses cinq millions de membres et son actif de 55 milliards de dollars, à la fin de 1992, en font non seulement la première institution financière du Québec, mais également son plus important employeur privé.

- Le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec témoigne lui aussi de la volonté des

Québécoises et des Québécois d'assumer la responsabilité du développement du Québec. Il s'agit d'un fonds d'investissement créé par un organisme syndical, la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec, pour canaliser l'épargne de ses membres et de la population en général dans des investissements créateurs d'emplois au Québec, surtout au sein des petites et moyennes entreprises. Après dix ans d'existence, le Fonds compte plus de 150 000 adhérents et disposait, en octobre 1992, d'un actif de 615 millions de dollars. Il favorise également la formation économique des travailleuses et des travailleurs.

Ces trois institutions confirment l'originalité du Québec en Amérique du Nord, puisqu'elles n'ont, quant à leur taille, aucun équivalent ailleurs sur ce continent. D'autres exemples plus ponctuels témoignent également d'une manière d'être et de faire propre au Québec.

- **Corvée-Habitation**, programme québécois de relance de la construction résidentielle en pleine récession (1982), mise sur des rabais d'intérêt offerts aux acheteurs de logements. Ces rabais virent le jour grâce à un financement tripartite: gouvernement du Québec, travailleurs et employeurs de la construction. Pendant les deux années et demie du programme, le Québec connut la meilleure performance au Canada en matière de construction résidentielle.

- **Le Forum pour l'emploi** est un lieu d'échange et de concertation regroupant les chefs de file des différents milieux socio-économiques préoccupés par la question de l'emploi. Depuis sa création, en 1989, le Forum a tenu plusieurs manifestations régionales et nationales qui ont permis d'établir certains consensus, dont la nécessité de rapatrier au Québec tous les leviers politiques ayant une influence directe sur la situation de l'emploi.

- **Les États généraux du monde rural** ont été convoqués en février 1991 par l'Union des producteurs agricoles, après une longue préparation. Il s'agissait de mettre dans le coup tous les groupes et organismes actifs en milieu rural, pour mieux affronter un problème collectif difficile, celui de la survie même du monde rural.

Cette cohésion sociale ne permet évidemment pas de surmonter tous les obstacles, dont les coups de massue de la Banque du Canada (hauts taux d'intérêts et flambée du dollar). Comme le Québec ne dispose que d'une partie des outils et que la concurrence entre nos deux gouvernements rime trop souvent avec incohérence, il faudrait plutôt parler d'un demi-modèle. Or, il y a au Québec un large consensus sur les priorités sociales et économiques: réduction importante du chômage, développement des régions et préservation des acquis sociaux. Mais

pour traduire cette convergence en politiques efficaces, il faut rassembler tous les outils. Une politique de plein emploi pour le Québec, par exemple, paraît inconcevable dans le régime actuel.

TABLEAU 4
*Performances macroéconomiques
de certains pays développés,
moyennes des années 1974-1989*

	Taux de chômage (%)	Inflation (%)	Malaise global ^a
Autriche	2,5	4,8	7,3
Japon	2,3	5,2	7,5
Allemagne	4,6	3,6	8,2
Suède	1,9	8,6	10,5
Pays-Bas	6,5	4,5	11,0
États-Unis	7,1	6,6	13,7
Finlande	4,7	9,3	14,0
France	7,4	8,6	16,0
Canada	8,5	7,5	16,0
Royaume-Uni	7,6	10,3	17,9
Italie	9,0	12,9	21,9

^a L'indicateur de malaise global est égal à la somme des taux de chômage et d'inflation.

Source: OCDE, *Perspectives économiques*, juin 1990.

La performance macroéconomique du Canada se situe, en effet, aux derniers rangs des pays occidentaux. Alors que les pays qui ont misé sur la concertation des partenaires sociaux ont généralement surpassé les autres à ce chapitre. La position

du Canada dans ce palmarès reflète bien la relative indifférence du gouvernement fédéral à la question de l'emploi et donc l'impossibilité, dans le régime actuel, d'agir efficacement sur les éléments déterminants de la productivité.

La souveraineté du Québec, en revanche, permettrait au modèle québécois de se déployer pleinement et de livrer ses promesses, notamment en matière de restructuration économique.

On ne peut évidemment pas, à long terme, redistribuer ce que l'on n'a pas. Pour ne pas avoir respecté cette simple ligne de conduite, le gouvernement fédéral a fait basculer le Canada du côté des perdants. Mais le Québec, lui, veut être gagnant et sait qu'il peut l'être. Car il s'y développe une culture de la croissance dans la concertation plutôt que dans l'affrontement. Le modèle québécois se rapproche ainsi davantage du modèle allemand ou scandinave que du modèle nord-américain ou britannique.

L'association inédite

La multiplication des échanges et l'explosion des transactions financières entraînent une intégration croissante des économies. De vastes espaces économiques se sont formés qui transcendent les frontières politiques. Pour s'être modifié, l'objet des souverainetés nationales ne s'est pas évanoui pour autant. Le Canada demeure un pays souverain, malgré son intégration économique à l'espace nord-américain. Le Danemark reste souverain, malgré son appartenance à la Communauté européenne: on l'a bien vu en 1992, lorsque la Communauté a échoué dans sa tentative de lui imposer l'intégralité de l'Accord de Maastricht et a fini par lui consentir une sorte de «statut particulier» à l'intérieur de la CE. Le Québec, lui, n'est pas (encore) souverain. Il participe à cette intégration croissante mais subit, en plus, une sorte de «tutelle» du gouvernement fédéral. La souveraineté, pour le Québec, consiste à maintenir la première et à se défaire de la seconde.

Certains commentateurs n'hésitent pas à utiliser l'évolution de la Communauté européenne comme argument contre la souveraineté du Québec. «Le fédéralisme est la voie de l'avenir: pourquoi le défaire pour le reconstruire par la suite?» demandent-

ils. Il ne faut pas croire qu'ils sont tous mobilisés dans une défense jusqu'au-boutiste du régime canadien: certains portent un jugement en toute bonne foi sur l'évolution du monde, et de l'Europe en particulier. Mais, à force d'être galvaudés, certains mots deviennent des caméléons et perdent leur signification originelle. Tel semble être le cas du mot «fédéralisme».

Oublions donc les discussions de salon sur l'Europe de l'an 2050. Et demandons-nous concrètement quels sont les critères permettant de conclure à l'existence d'une fédération.

Si l'on examine les diverses fédérations occidentales (États-Unis, Canada, Allemagne, etc.), on constate que le gouvernement central a des juridictions exclusives plus ou moins étendues mais qui incluent presque toujours la défense, la politique et les traités internationaux, l'immigration, la citoyenneté, les statuts de la Banque centrale et de la plus haute cour de justice, ainsi que plusieurs pouvoirs économiques et sociaux. Dans ces domaines, le gouvernement central n'est pas tenu de prendre en considération l'avis de telle ou telle province. Et il y a très peu de domaines où il ne peut pas manifester sa présence d'une manière ou d'une autre. Ainsi, il jouit de tous les pouvoirs de taxation et fixe les grands paramètres de la politique macroéconomique. Il peut contrôler les prix. Il dispose d'une armée, d'une fonction publique et d'une police. Il

peut décréter l'état d'urgence, notamment en cas de guerre ou d'insurrection.

L'ensemble des provinces, même à l'unanimité, ne peut rien imposer juridiquement à l'État central. Au Canada, par exemple, les dix provinces ne peuvent obliger le fédéral à se retirer de tel champ, à modifier telle prestation, à changer la Constitution, à abaisser les taux d'intérêt. Même à dix, elles n'ont pas non plus la possibilité de l'empêcher de signer un traité.

En d'autres mots, pour qu'il y ait fédération, il faut qu'il y ait un gouvernement central non seulement indépendant mais supérieur aux provinces dans plusieurs domaines.

Le modèle européen

Deux pays qui conviennent d'un traité prennent des engagements l'un envers l'autre. Ils ne deviennent ni inférieurs ni supérieurs. En 1957, six États signèrent le Traité de Rome, jetant les bases de ce qui allait devenir la Communauté européenne: un vaste marché unique où circulent librement personnes, capitaux, biens et services, complété par une union douanière et doté d'institutions communautaires qui veillent à l'exécution des traités et à la bonne marche de cet ensemble qui compte maintenant douze pays membres.

Ceux-ci ont décidé d'exploiter à fond les avantages liés à une véritable liberté des échanges, mais à

l'intérieur d'un espace caractérisé par une même conception de la vie en société: démocratie, société de droit, paix civile. Ils ont accepté de se soumettre à des règles communes en matière d'échanges et de concurrence: ils partagent donc leurs compétences dans ce domaine.

Il y avait donc beaucoup à faire en matière d'élimination des barrières à la libre circulation et d'harmonisation des normes commerciales. Cette tâche incombait à la *Commission européenne*, sorte d'exécutif de la Communauté, qui siège à Bruxelles et dirige la fonction publique de la Communauté (les «eurocrates»). La Commission a un pouvoir de réglementation et de directives dans les domaines où les Douze lui ont confié, par traité, un droit de regard ou d'initiative: le respect des règles de concurrence, l'harmonisation des normes, le suivi des décisions budgétaires, l'exécution d'actions ponctuelles. Les membres de la Commission sont nommés par les divers États.

Toute directive de la Commission doit être approuvée par le *Conseil des ministres* de la CE, composé d'un ministre en exercice de chaque pays membre. Cette approbation exige l'unanimité pour les questions les plus importantes, la majorité qualifiée pour les autres.

De manière générale, les fonctionnaires de la Commission sont en négociation constante avec les gouvernements nationaux. La *Cour de justice* de la Communauté européenne tranche les différends.

La quatrième institution communautaire, le *Parlement européen*, élu au suffrage universel, a peu de poids. Le Traité de Maastricht lui accordera cependant quelques pouvoirs supplémentaires, mais pas celui de renverser une décision unanime du Conseil des ministres.

Soulignons que l'institution la plus puissante ne fut même pas mentionnée dans le Traité de Rome. Le Conseil européen, réunion des douze chefs d'État ou de gouvernement, prend à l'unanimité toutes les décisions fondamentales concernant l'avenir de la CE. Au sommet de Maastricht, en décembre 1991, le Conseil européen s'est engagé sur la voie de l'union monétaire à l'horizon 1999, avec un droit de retrait pour le Royaume-Uni, privilège qui dut être également consenti au Danemark en 1992. Le Conseil s'est aussi réservé toutes les discussions relatives à l'harmonisation des politiques étrangères et des politiques de défense.

Comparons le modèle européen et le modèle canadien. La Commission européenne gère un budget représentant 1,2% de la somme des PNB de la CE. Ce budget lui est alloué par les Douze, sur la base d'une formule renégociée tous les cinq ou sept ans: la Commission n'a aucun pouvoir fiscal et ne peut pas enregistrer de déficit. Le gouvernement canadien a un budget de dépenses représentant 22% du PNB canadien, et il a tous les pouvoirs fiscaux. Quant à son pouvoir d'emprunter, on ne le connaît que trop...

La Commission européenne n'a ni armée, police, et elle dispose d'une fonction publique minuscule en comparaison des bureaucraties nationales, dont elle dépend largement pour l'exécution des décisions communautaires. Les Douze peuvent modifier toute l'armature communautaire sans que la Commission puisse y redire. Quant à l'éventuelle et problématique monnaie unique, elle ne relèvera pas de la Commission mais d'une nouvelle institution indépendante, la future Banque centrale européenne.

En dehors des échanges économiques, l'autonomie de chacun des États membres demeure très large. C'est vrai pour la défense et la politique étrangère. Ce l'est aussi pour la sécurité sociale, la politique familiale, l'immigration, la citoyenneté, presque tout le droit du travail, l'éducation, la santé, une partie de la politique industrielle, l'aménagement du territoire, les institutions politiques et juridiques... Il n'y a pas là de souveraineté partagée. En réalité, trente-cinq ans de vie communautaire n'ont pas beaucoup atténué les différences d'organisation sociale et économique au sein de la CE. La législation communautaire n'interdit pas des modèles nationaux de développement, pourvu qu'ils respectent les règles de la concurrence. Les divers gouvernements au sein de la CE témoignent d'ailleurs d'une large palette idéologique.

Dans toute discussion relative au modèle européen, il faut éviter de confondre «lieu de discussion

intercommunautaire» et «lieu de décision». Ainsi, lorsque le Conseil des ministres de la CE confie à la Commission le mandat d'étudier un plan européen des grandes infrastructures ferroviaires ou de coordonner l'aide européenne à la Russie, il ne s'ensuit pas que la Commission a désormais autorité sur la SNCF ou British Rail, ni qu'elle décide ce que chacun des Douze donnera à la Russie.

La Communauté européenne et la fédération canadienne, c'est le jour et la nuit. La première repose sur la coopération intergouvernementale: les États nationaux, et particulièrement le couple franco-allemand, déterminent le devenir de la CE, d'abord en élargissant les domaines de collaboration, mais aussi en maintenant toute la souveraineté compatible avec un marché unique et, éventuellement, une monnaie unique.

Certains Européens souhaiteraient qu'il en soit autrement, mais telle est la réalité. Qui, par contre, pourrait prétendre que ce sont les seuls gouvernements provinciaux qui façonnent le devenir du Canada?

L'avenir est à la concertation et à la convergence, lorsque profitables aux uns et aux autres. Il n'est pas au fédéralisme supranational.

L'espace économique canadien

Le point de départ du Québec souverain, relativement au Canada anglais, sera à l'opposé de celui des fondateurs de la CE. La liberté de circulation des personnes, des capitaux, des biens et des services existe déjà, pour l'essentiel, à l'intérieur de l'espace économique canadien. L'harmonisation est pour ainsi dire faite. La monnaie unique existe. En d'autres mots, l'intégration économique du Québec et du Canada souverains serait, dès le départ, aussi profonde que ce qui découlera éventuellement de Maastricht pour la Communauté européenne.

Une deuxième dimension influencera aussi le *modus vivendi* auquel le Canada et le Québec finiront par souscrire. Ils ne sont que deux, alors que la CE compte douze pays en ce moment, et en regroupera peut-être vingt après l'an 2000. Les modalités institutionnelles chapeautant toute association ne peuvent que refléter les données de l'histoire, de la démographie et de la géographie. Le Traité Québec-Canada ne définira pas forcément la même architecture que le Traité de Rome de 1957.

Mais traité il y aura. D'une part, les liens bilatéraux entre le Québec et le Canada, et plus particulièrement entre le Québec et l'Ontario, définissent une série de solides intérêts communs. D'autre part, même si les flux commerciaux Nord-Sud finissent par prendre le pas sur les flux Est-Ouest, cela

n'enlève rien à la communauté d'intérêts qui unit les peuples canadien et québécois.

L'Ontario est le plus important client du Québec, ce dernier est le deuxième client de l'Ontario. En fait, l'Ontario bénéficie, dans ses échanges de biens et services avec le Québec, d'un surplus annuel de quelque 1300 millions de dollars. Cela devrait, le jour venu, tempérer quelque peu les ardeurs récalcitrantes des milieux canadiens qui souhaiteraient tourner le dos au Québec. Le Canada s'est construit sur l'intégration Est-Ouest, et elle est à double sens. Au-delà de l'Ontario, le Québec achète des céréales, du bœuf et du gaz naturel à l'Ouest canadien.

Qui voudra donc ériger des contrôles douaniers à l'intérieur de l'espace économique Canada-Québec? Certainement pas ceux qui profitent des échanges économiques avec le Québec, et ils sont légion. Mais pour éviter les entraves au libre commerce, il faut aller plus loin que l'établissement d'une simple zone de libre-échange. Le traité de 1988 entre le Canada et les États-Unis n'empêche pas les contrôles douaniers à la frontière canado-américaine. Pour deux raisons. La première, c'est la nécessité de s'assurer que cette frontière ne devienne pas une passoire pour les produits de pays tiers ayant un accès plus facile dans l'un des deux pays: on doit donc vérifier l'origine des marchandises. La seconde tient à l'imposition de taxes canadiennes à la consommation sur les produits achetés aux États-Unis

par les particuliers. Les produits américains, et particulièrement les produits du tabac et l'alcool, sont d'ailleurs moins taxés que leurs équivalents canadiens.

Pour s'exempter de ces contrôles, il faudra donc maintenir une *union douanière*, c'est-à-dire conserver, au Québec et au Canada, une même structure tarifaire et les mêmes contrôles non tarifaires à l'égard des produits des pays tiers.

L'absence future de contrôles aux frontières, entre le Québec et le Canada, ainsi que la reconduction des normes et des règlements qui assurent aujourd'hui l'essentiel des quatre libertés de circulation signifient, en un mot, le maintien du marché commun que nous connaissons en ce moment.

Ce marché commun serait l'un des plus intégrés du monde, puisqu'il s'accompagnerait d'une union monétaire. Il y a, en effet, un large consensus au Québec à propos de l'utilisation de la monnaie canadienne. La Communauté européenne n'est pas assurée d'atteindre le stade de la monnaie unique, pas à Douze en tout cas: les grandes disparités économiques existant au sein des Douze constituent peut-être un obstacle insurmontable. Mais la question se pose de manière très différente dès lors qu'il s'agit de deux économies proches l'une de l'autre, comme celles du Québec et du Canada. La question devient alors plus politique qu'économique.

En somme, le Québec accepte l'intégration

économique existante. Il doit cependant se soustraire à l'encadrement *politique* actuel pour mieux utiliser cette intégration économique, c'est-à-dire pour maximiser ses chances au sein de l'espace économique canado-québécois (et au sein de la nouvelle économie mondiale). Contrairement à la Commission européenne, le gouvernement fédéral n'est pas un arbitre neutre dans l'actuelle compétition économique entre les régions.

On doit s'attendre, bien sûr, à ce que les milieux politiques du Canada anglais feignent de refuser la main tendue par le Québec, jusqu'au lendemain d'un référendum favorable à la souveraineté. Ce jour-là, les politiciens du Canada anglais devront substituer aux attitudes de refus tactiques un comportement davantage marqué par le réalisme politique et la responsabilité économique. D'une part, ils devront tenir compte des engagements internationaux librement signés par le Canada au sein du GATT ou ailleurs. D'autre part, après la décision référendaire, les atouts du Québec seront mieux «perçus», au Canada anglais, par tous ceux, financiers, marchands, industriels et gouvernements, qui ont un intérêt évident à ce que la discussion Québec-Canada se déroule rapidement et calmement.

Les atouts les plus importants du Québec sont au nombre de cinq. Deux relèvent de l'économie, un de la géographie, un autre de la politique internationale et un dernier de la politique intérieure.

D'abord l'économie. Il est maintenant admis que le Québec peut décider unilatéralement de garder la monnaie canadienne, tout comme le Canada pourrait dès maintenant choisir d'arrimer sa monnaie au dollar américain. Mais cette considération ne garantit pas une participation du Québec à la définition de la politique monétaire. En d'autres mots, les choses pourraient, en ce domaine, rester dans leur état actuel, et le Québec continuerait de subir totalement la politique monétaire de la Banque du Canada.

Il y a, cependant, d'autres aspects non négligeables... pour dire le moins, telle cette somme de quelque 500 milliards de dollars que sera la dette fédérale nette au début de l'été 1994. La gestion de cette dette serait d'ailleurs facilitée par le maintien d'une même monnaie. Le Canada souhaitera évidemment que le Québec en assume sa «juste part». Celui-ci ne s'y opposera pas, mais à deux conditions.

La première, c'est que le partage des actifs et du passif du fédéral soit mutuellement acceptable. Certains, au Canada, voudraient voir le Québec rembourser le «surplus» comptable qui lui a été versé depuis vingt ans par le fédéral. Comme si toutes les dépenses

fédérales étaient équivalentes sur le plan économique! (L'assurance-chômage et l'aide à la recherche-développement n'ont pourtant pas les mêmes effets économiques.) Comme si l'histoire du Canada ne débutait qu'en 1971 ou qu'en 1961. Et comme si les Québécoises et les Québécois ne pouvaient pas exiger des réparations pour les promesses de 1867, reniées après coup. Tout cela doit être pris en considération dans le partage du passif. En fait, la solution la plus simple consiste en un partage qui ne fasse ni gagnant ni perdant relativement à la situation actuelle.

La deuxième condition coule de source. Le service de la dette est étroitement lié aux taux d'intérêt, qui sont eux-mêmes liés à la politique monétaire. Il va de soi qu'ayant assumé sa part de la dette fédérale, le Québec devra pouvoir dire son mot dans la définition de la politique monétaire, puisque ses dépenses en intérêts en seront directement affectées.

L'autre atout économique du Québec tient à l'importance des achats de biens et services qu'il effectue dans le reste du Canada. Il tient aussi à la place que le Québec occupe dans la production et la consommation d'autos nord-américaines. Les commentateurs évoquent souvent la protection accordée à l'industrie québécoise du vêtement par les droits de douane canadiens, mais ils passent généralement sous silence les effets du *Pacte de l'auto*, signé par le Canada et les États-Unis en 1965.

On sait qu'en vertu de cet accord les États-Unis ne peuvent pas exporter en franchise au Canada un nombre d'automobiles supérieur à celui qu'ils y produisent. Comme l'industrie canadienne de l'automobile est concentrée à 85% en Ontario, celle-ci est la grande bénéficiaire du Pacte de l'auto par rapport aux autres régions du Canada, qui sont des marchés captifs. En d'autres mots, les États-Unis peuvent exporter des autos au Québec parce qu'ils en importent de l'Ontario. Celle-ci serait durement affectée si le Québec ouvrait totalement son marché à la production internationale. Le Canada anglais a donc tout intérêt à laisser les choses en l'état, ce qui inclut évidemment l'Accord de libre-échange avec les États-Unis.

Les hommes et les femmes politiques du Canada ont cherché, jusqu'à récemment, à marquer des points en agitant le spectre de l'isolement économique du Québec, une fois la souveraineté réalisée. Ils semblent avoir compris, maintenant, qu'une scission Canada-Québec sur l'Accord de libre-échange n'est pas, eu égard aux intérêts *canadiens*, la meilleure stratégie à adopter vis-à-vis des États-Unis! Si le Canada demande la réouverture de l'Accord (pour isoler le Québec), les États-Unis se gêneront-ils pour réclamer des concessions supplémentaires?

L'atout géographique du Québec ressort sur toutes les cartes. La vallée du Saint-Laurent est incontournable, tant pour l'utilisation de la Voie

maritime que pour l'accès le plus direct aux provinces maritimes.

L'atout international vient de l'exercice répété du droit des peuples à l'autodétermination au cours des trois dernières années. Un référendum démocratique favorable à la souveraineté du Québec aura un large écho international et ne pourra pas être ignoré par le Canada anglais.

Enfin, l'atout intérieur, c'est l'émergence du Bloc québécois sur la scène fédérale. Aux raisons économiques justifiant une entente économique globale entre le Canada et le Québec souverains viendra s'ajouter une pression politique supplémentaire, celle du Bloc québécois.

Le rôle du Bloc québécois

Un peuple, une histoire, un territoire. C'est vrai du Québec, c'est vrai du Canada anglais. Tous les sondages montrent qu'une très nette majorité de Canadiens, dans chaque province du Canada anglais, souhaite le maintien de l'unité politique des neuf provinces après l'accession du Québec à la souveraineté, même si la classe politique prétend le contraire. La seule solution durable de la crise canadienne consiste à remplacer le régime actuel par un cadre institutionnel établissant sur de nouvelles bases le mariage de raison du Québec et du Canada: deux États souverains maintenant des liens économiques étroits. L'époque où il s'agissait d'envoyer des ministres à Ottawa est révolue.

Une telle rupture avec le statu quo nécessite forcément des courroies de transmission politiques. On sait que, dans la fédération canadienne, deux légitimités peuvent s'opposer. Le gouvernement fédéral peut s'appuyer sur le mandat des députés fédéraux du Québec pour contrer l'Assemblée nationale. Et, en se posant au Canada anglais comme notre véritable représentant, il projette une image déformée du Québec. Pour mettre fin à ce jeu, les souverainistes doivent effectuer la convergence des deux légitimités.

La Chambre des communes doit retentir de l'exacte réalité québécoise. De cette nécessité historique surgit le Bloc québécois.

Une stratégie de gagnant

Le Bloc québécois exploitera à fond toutes les possibilités juridiques et politiques implicites dans le régime actuel. L'objectif fondamental est de faire le plein de la force politique du Québec, condition essentielle pour négocier en position d'autorité, «d'égal à égal», comme le voulait René Lévesque. Rappelera-t-on que Robert Bourassa avait lui aussi pris la même résolution, au lendemain du rejet de Meech ?

À quel moment, au cours de son histoire, le Québec s'est-il trouvé en position de force? La réponse est quelque peu mortifiante: jamais (ou presque). En 1839, les Patriotes venaient d'être écrasés. En 1864-1865, les Canadiens français n'avaient pas le poids nécessaire pour bonifier à leur avantage la nouvelle fédération canadienne. Et les promesses linguistiques furent reniées... En 1942, la guerre servit de raison et de prétexte à une reddition fiscale. En 1980-1981, après la défaite référendaire, le gouvernement du Québec n'avait plus de coussin de sécurité. En 1990, il s'est fait honteusement narguer par deux petites provinces qui se faisaient les porte-voix d'une opinion publique canadienne très majoritairement

opposée à l'Accord du lac Meech. En 1992 à Charlottetown, le Canada anglais, avec la caution des caucus québécois des deux grands partis fédéraux, a «callé le bluff» de Robert Bourassa.

Il faut tourner le dos à ces mauvaises stratégies qui n'ont rien apporté de satisfaisant au Québec. Le Bloc québécois est le premier jalon d'une combinaison vraiment gagnante.

Ce que le Bloc propose aux Québécoises et aux Québécois, c'est une démarche de cohérence et de solidarité. Il est plus que temps de sortir de la division et de l'indécision dans lesquelles nous maintient le régime des vieux partis fédéraux.

La fragmentation de notre force politique est l'un des effets pervers de la situation parlementaire actuelle. La première ligne de coupe passe entre nos députations de Québec et d'Ottawa. Entre les deux se livre une incessante partie de bras de fer. Par exemple, alors que les uns réclament l'établissement d'un guichet unique au Québec pour la mise en œuvre des politiques de main-d'œuvre, les autres soutiennent les empêchements et les tentatives centralisatrices d'Ottawa pour qui il ne peut y avoir de guichet unique que géré par lui-même. Les membres de l'Assemblée nationale revendiquent pour le Québec une proportion plus équitable des allocations fédérales en recherche-développement; mais leurs vis-à-vis québécois de la Chambre des communes donnent leur aval au régime préférentiel dont jouit

l'Ontario, bon an mal an, et se terrent dans un mutisme approbateur. («Qui ne dit mot consent.») En même temps, c'est à qui sera le plus visible, à qui lèvera la première pelletée de terre ou remettra le chèque à son destinataire.

Ne manque plus que le laminage ultime, celui qu'opère, dans toutes les instances où ils siègent, l'assujettissement des députés québécois à une majorité systématique. Ce n'est donc pas une question de personnes, mais de système. Un Québécois, une Québécoise, quelle que soit la sincérité de son engagement, part et finit perdant. En ce sens qu'il est possible de réussir une carrière fédérale, mais que les intérêts du Québec n'y trouveront guère leur compte. Au mieux, le ministre ou le député devra accepter des compromis où la part du lion est généralement réservée aux autres; au pire, on lui demandera de cautionner des offensives contre les positions du Québec.

À deux reprises, en une décennie, nos députés des vieux partis ont tourné le dos aux intérêts fondamentaux du Québec.

Grâce à eux, et à la légitimité que leur conférait la démocratie électorale, les gouvernements d'Ottawa et des provinces anglaises ont pu, en 1981-1982, se liguer pour imposer au Québec une constitution dont il ne voulait pas. À la quasi-unanimité des députés de l'Assemblée nationale (péquistes et libéraux confondus) le Canada anglais a pu opposer

avec succès celle de la députation fédérale du Québec.

Et n'eût été, l'automne dernier, de la vigilance de la population québécoise, l'aval d'une autre députation québécoise (cette fois-ci, conservatrice) aurait enlisé pour bien longtemps, voire pour toujours, dans le marécage de Charlottetown, les aspirations et les chances de développement du Québec. Qui eut cru, en 1984 et en 1988, que les conservateurs, envoyés à Ottawa pour conjurer «la nuit des longs couteaux», rejoindraient le camp de Jean Chrétien? Et qu'ils tenteraient même de compléter le rapatriement forcé de 1982 en invitant les Québécoises et les Québécois à le légitimer par leur signature, sans contrepartie acceptable? Il ne faut voir ici qu'un coupable: le système des vieux partis fédéralistes qui fait entrer tout le monde dans le moule.

Lors du référendum d'octobre dernier, l'électorat québécois a répudié ses représentants fédéralistes à Ottawa. Le moment est venu d'en tirer la conclusion logique. Ce souci de cohérence devrait s'imposer encore davantage à ceux et celles qui appuient le projet de souveraineté. Après ce NON référendaire, qui a sonné le glas de toute possibilité de renouvellement du fédéralisme et ouvert toute grande l'unique voie de la souveraineté, un souverainiste québécois ne peut plus voter souverainiste à Québec et fédéraliste à Ottawa. D'autant plus que le Bloc québécois offre, cette fois-ci, la possibilité de la

cohérence. Voter pour le Bloc, c'est montrer les vraies couleurs du Québec et envoyer au Canada anglais un message de clarté et de fermeté. Appuyer le Bloc, c'est améliorer les conditions de la réussite, lors du prochain référendum sur la souveraineté. La présence d'un contingent important de députés du Bloc à Ottawa ne peut manquer d'aider puissamment le camp du OUI. Rappelons-nous simplement que chaque député élu sous la bannière du Bloc québécois prendra la place d'un adversaire de la souveraineté. Entre un contingent d'alliés et un contingent d'adversaires, il y a toute la différence du monde.

L'utilité du Bloc à Ottawa se manifestera aussi durant la période de transition qui suivra la tenue d'un référendum favorable à la souveraineté. Comment ne pas voir tout le soutien que les députés du Bloc pourront apporter aux positions du gouvernement du Québec et de l'Assemblée nationale au moment des discussions avec le reste du Canada? Peut-on imaginer que des députés québécois fédéralistes se feraient alors, à la Chambre des communes, les ardents défenseurs des intérêts québécois? Quand on pense à tout ce qui est en jeu, on ne peut songer une seconde à s'en remettre à des députés dont l'allégeance première va à l'État fédéral. En revanche, les députés du Bloc seront, eux, en mesure de jouer, en plein cœur de l'institution parlementaire fédérale, un rôle historique allant dans le sens des volontés québécoises.

Le premier volet de la mission du Bloc est donc de préparer, à Ottawa même, les voies de la souveraineté du Québec.

Une seule fidélité

D'ici le référendum et la proclamation de la souveraineté, les décisions prises à Ottawa continueront de nous affecter: des taxes seront prélevées, des emprunts contractés, des politiques arrêtées, des programmes mis en place ou supprimés. Dans tous les secteurs où il agit — et l'on sait, par surcroît, qu'il ne se gêne pas pour envahir ceux qui ne lui appartiennent pas — le gouvernement fédéral influe sur le présent et l'avenir du Québec.

Plus que jamais, on devra s'assurer que les intérêts du Québec soient défendus avec vigueur et mis à l'abri des compromis pancanadiens qui nous ont si souvent lésés. La défense des intérêts du Québec à Ottawa constitue donc l'autre volet de l'action du Bloc.

La plate-forme électorale, qui sera rendue publique au moment opportun, précisera les positions et objectifs du Bloc québécois sur les grandes questions qui, de près ou de loin, touchent le Québec. Ses engagements sectoriels s'articuleront autour des priorités suivantes:

1. D'une façon générale, le Bloc se comportera comme le défenseur des intérêts du Québec. Il est

peu de domaines où l'action d'Ottawa n'affecte pas ces intérêts. Qu'il s'agisse de décisions relatives à la politique sociale, l'environnement, la recherche-développement ou la défense nationale, l'avenir du Québec est en jeu. Dans chaque cas, les députés du Bloc, assistés du service de recherche qu'ils pourront constituer dès lors qu'ils seront membres d'un parti reconnu à la Chambre, orienteront leurs interventions dans le seul sens des intérêts du Québec. Il ne sera plus question de sacrifier ces derniers aux volontés de la majorité pancanadienne.

2. Le Bloc se reconnaît le devoir de s'attaquer avec acharnement à la réduction du déficit fédéral. La perte du contrôle des finances publiques a engendré un monstre qui, si on ne le jule pas, asphyxiera le développement des sociétés canadienne et québécoise. Les gens nés dans les années quarante et cinquante risquent fort de laisser à leurs enfants un patrimoine lourdement hypothéqué. Cette génération, qui a reçu le plus bel héritage collectif de toute l'histoire du Canada et du Québec, transmettra probablement moins que toutes les autres à ses successeurs. Le Québec, qu'il reste dans le régime fédéral ou qu'il en sorte, devra de toute façon assumer sa part du service de la dette actuelle (460 milliards au 1^{er} avril 1993). Comment ne pas se rappeler qu'elle était de moins de 75 milliards de dollars en 1980, lorsque René Lévesque s'est fait dire NON à sa

question référendaire? De combien se sera-t-elle encore accrue dans cinq ans, dans dix ans? Sans faire croire aux miracles, le Bloc proposera lui-même des économies qui allieront réalisme, responsabilité et équité sociale.

Entre autres, il réclamera la suppression des dépenses inutiles du gouvernement fédéral. Celui-ci a engouffré un milliard et demi de dollars dans le projet Hibernia, jugé non rentable sur le plan économique par tous les observateurs indépendants. Il faudra également suivre les pistes indiquées, année après année, par le Vérificateur général du Canada dans son *Rapport au Parlement*, véritable catalogue de la mauvaise gestion fédérale.

3. Le Bloc s'attachera à la protection des Québécoises et des Québécois les plus durement touchés par la récession. Cela comportera des actions ponctuelles contre des lois comme celle modifiant le régime de l'assurance-chômage, qui s'est récemment attaquée aux chômeurs plutôt qu'au chômage. Nous envisageons également une action beaucoup plus générale contre le dogmatisme monétaire de John Crow, gouverneur de la Banque du Canada, et du gouvernement qui l'appuie (que nous pouvons «remercier» pour la gravité de la récession).

4. Le Bloc pressera le gouvernement de verser au Québec sa juste part des fonds fédéraux qui favori-

quête de marchés nouveaux? On a eu beau jeu, en tout cas, de nous accuser de «provincialisme». Qu'a-t-on pu percevoir, à l'étranger, de la personnalité et des aspirations du Québec ainsi filtrées à travers le tamis des bureaucrates et des ministres fédéraux? Notre image a été dessinée par des gens pour qui le Québec est une province comme les autres. Ils ne pouvaient la dessiner autrement qu'ils ne l'imaginent. Pour pouvoir enfin traiter directement avec la communauté internationale, le Québec doit s'affranchir de la tutelle fédérale. En attendant que l'accession à la souveraineté fasse sauter cet obstacle à la pleine affirmation internationale du Québec, le Bloc exprimera avec une force particulière le point de vue québécois lors des débats de politique internationale.

Mais pourquoi le Bloc québécois réussirait-il là où ont échoué tant de ministres et de députés du Québec?

Tout d'abord, les députés du Bloc québécois n'auront pas les mains attachées par l'appartenance à l'un des deux principaux partis fédéraux. Les ministres sont liés par la solidarité ministérielle et les *backbenchers* n'ont guère l'habitude de se lever en Chambre pour dénoncer telle mesure ou telle affectation budgétaire. Les ministres du Québec à Ottawa servent trop souvent de caution et de couverture. On a vu, après Meech, la grande élasticité de leur allégeance envers le Québec. Alors que les députés

du Bloc québécois n'auront de fidélité qu'envers le Québec et seront entièrement libres de suivre à la trace les différents ministres et d'obtenir toutes les informations voulues.

Il est tout de même frappant, à propos des volets ci-dessus, que la forte présence québécoise au sein du gouvernement canadien n'ait rien pu changer depuis 1984! Il est temps de troquer les limousines ministérielles contre une équipe entièrement dédiée au Québec et qui mènera une action résolue au service d'objectifs clairs. D'autant plus que l'équipe du Bloc québécois pourra s'appuyer sur la nouvelle configuration politique issue des urnes, au soir de la prochaine élection fédérale.

Le Bloc ne prétend pas décrocher la lune. Mais, déjà, ce sera un immense gain que de défendre réellement le fort au cours de cette dernière étape. Lorsqu'il sera confronté à un projet de loi touchant directement le Québec, son objectif sera de maximiser les gains de ce dernier. Lorsqu'il s'agira d'un projet sans incidence majeure pour le Québec, il négociera son appui en échange de gains éventuels pour celui-ci. Le Bloc québécois sera ainsi de tous les débats. Les budgets fédéraux, entre autres, seront passés au peigne fin. Et tout projet désavantageux pour le Québec sera combattu sans relâche et avec tous les moyens parlementaires disponibles.

La différence d'autorité et de moyens entre huit députés œuvrant à l'intérieur d'un groupe par-

sent l'emploi et améliorent la capacité concurrentielle des entreprises. Sont notamment visés les achats fédéraux de biens et services, les subventions à la recherche-développement et les ressources consacrées au développement régional.

5. Le Bloc exigera un rapide transfert au Québec des budgets et des centres de décision concernant les plus importants champs de compétence québécois, à commencer par celui de la main-d'œuvre, qui comprend notamment la formation professionnelle. Le Forum pour l'emploi a recommandé un tel transfert. Les fédéralistes prétendent qu'on peut fonctionner sur la base d'ententes administratives: il faut les prendre au mot pour le temps limité qui reste au régime actuel. D'autant que c'est une manière de réduire le déficit fédéral (pour le seul champ de la main-d'œuvre, cela représenterait une économie de 250 millions de dollars par année). À l'inverse, le Bloc s'attachera à empêcher toute nouvelle intrusion du fédéral dans les champs relevant du gouvernement du Québec.

6. Le Bloc cherchera à obtenir, pour le Québec, sa juste part des transferts fédéraux au chapitre de la péréquation ainsi que du financement des programmes établis et de l'assistance sociale. La part du Québec ne cesse de décliner depuis 1984.

7. Le Bloc interviendra avec vigilance et vigueur, à partir d'une perspective québécoise, en matière de relations internationales (politique de défense, opérations de paix des Nations unies, aide au développement, etc.). Le plein accès du Québec à la vie internationale est, en soi, un puissant motif d'accession à la souveraineté. Il ne devrait pas y avoir de dichotomie entre les politiques intérieures et leur projection internationale. Une politique économique doit inclure une stratégie d'échanges et d'exportations. Les programmes de formation de la main-d'œuvre, d'immigration, de restructuration industrielle et de soutien à l'innovation technologique, tout comme les politiques de développement des industries touristiques et même culturelles, ne sauraient être définis en vase clos. Plus que jamais, la mondialisation des échanges requiert des partenaires économiques qu'ils soient en prise directe sur la réalité internationale. Or, malgré des efforts et des réussites louables (notre réseau de délégations, notre participation à l'Agence de coopération culturelle et technique, notre présence aux Sommets de la francophonie), le Québec a dû presque toujours se faufiler sous les fourches caudines du fédéral pour prendre pied sur la scène internationale. Pourra-t-on jamais mesurer ce que ce passage obligé à travers le prisme déformant des politiques pancanadiennes nous a fait perdre à tous égards, qu'il s'agisse d'ouverture sur le monde, de maturité politique et d'occasions de con-

lementaire non reconnu comme parti et un fort contingent en est une de nature et non de degré. Nantis des ressources dévolues à un parti et bénéficiant de la marge d'action que leur conféreront les règles parlementaires, les députés du Bloc joueront un rôle-clé à la Chambre des communes. D'autant plus que le morcellement possible de cette dernière pourrait bien assurer au Bloc la balance du pouvoir. Il n'assumera pas le pouvoir gouvernemental direct mais, de toute façon, aucune députation québécoise n'a jamais pu y prétendre. Fondus dans la majorité dominante ou mus par la dynamique fédéraliste, ministres et députés du Québec se sont trop souvent contentés de la portion congrue. Le pouvoir que le Bloc propose aux électrices et aux électeurs québécois de lui accorder s'inscrira, au contraire, dans la réalité concrète.

Les représentants du Canada anglais auront devant eux, à la Chambre des communes, ceux du Québec. La thèse des deux peuples fondateurs se confirmera enfin dans le vif du fonctionnement de l'institution parlementaire. En fait, jamais le Québec n'aura eu autant de pouvoir à Ottawa. C'est bien pour cela que tout ce qui grouille et grenouille au sein des vieux partis et de l'*establishment* fédéralistes remuera ciel et terre pour arrêter la marche du Bloc québécois.

Un message clair pour tous

Tout naturellement, le Canada anglais dans son ensemble prendra conscience de la profondeur de la crise canadienne... et des aspirations véritables du Québec. Les députés du Bloc auront un large accès aux médias canadiens. Ils pourront expliquer calmement au Canada anglais que le dilemme canadien ne peut se résoudre que par l'accession du Québec à la souveraineté. Que tous ont intérêt à ce que la résolution soit rapide et tranquille. Et qu'il n'y a rien de déraisonnable dans l'objectif ultime du Bloc québécois: obtenir pour le Québec ce que le Canada connaît déjà et prend pour acquis, à savoir la capacité de décider lui-même de son avenir. De la sorte, le terrain sera préparé pour l'après-référendum.

Le reste du Canada a bien besoin du message dont le Bloc québécois sera porteur. Depuis toujours, on attend des porte-parole que le Québec envoie bon an mal an à Ottawa qu'ils y entonnent sans réplique le credo fédéraliste. De sorte que leur discours est à peu près le suivant: «N'allez surtout pas vous inquiéter: les Québécois ne prennent pas vraiment au sérieux le projet souverainiste. Ils peuvent bien élire des députés souverainistes à Québec. Mais aux véritables élections, là où ça compte, c'est-à-dire à Ottawa, voyez à qui ils font confiance: à nous, fédéralistes inconditionnels.» Par respect pour nos amis du Canada anglais, mais aussi pour les préparer

à la suite des choses, il est temps de leur parler vrai et de leur dire: «Le Québec vient de désavouer tous ses partis fédéralistes, ceux-là mêmes qui ont essayé de lui vendre le recul de Charlottetown. Il sait maintenant que la souveraineté est la seule voie qui s'offre à lui.»

Voter pour le Bloc québécois, c'est s'assurer aussi que le Canada anglais ne sursaute pas trop quand, au lendemain d'un référendum favorable à la souveraineté du Québec, il se verra dans l'obligation de conclure les arrangements requis sur la dette, la répartition des actifs, la gestion d'une monnaie commune, l'instauration d'un mécanisme de règlement des différends commerciaux. Ces choses-là se préparent, surtout si l'on veut qu'elles se déroulent avec un minimum de heurts. Le moins que l'on puisse faire, c'est de donner à notre partenaire la possibilité d'envisager, de son côté, le genre de mises en commun et d'institutions qu'il serait prêt à proposer à un Québec souverain. Cela pourrait d'ailleurs nous rendre plus réceptifs à de nouvelles formules d'aménagement de nos souverainetés respectives.

Une forte présence du Bloc québécois à la Chambre des communes enverra également un message sans équivoque à l'opinion internationale, et plus particulièrement aux États-Unis, à la France et au Royaume-Uni, dont les ambassades et les antennes les plus importantes en sol canadien se trouvent évidemment à Ottawa. Il y a là un filon majeur à

exploiter, et le Bloc québécois ne s'en privera pas. Depuis trop longtemps n'est projetée à Ottawa que la vision *fédérale* du «malaise canadien». Cela va bientôt changer.

L'après-référendum

Il découle logiquement de tout ce qui précède que la présence du Bloc québécois à Ottawa constituera un atout décisif, pour le Québec, après un OUI majoritaire au référendum sur la souveraineté. Plusieurs milieux québécois et canadiens se sont interrogés à propos du climat post-référendaire et de l'animosité possible du Canada anglais à l'égard du Québec. «Le Canada anglais ne négociera jamais», tel est le leitmotiv de l'*establishment* politique du Canada anglais. Jamais, cependant, la présence du Bloc québécois sur la scène fédérale n'a été prise en compte dans ces analyses.

Il faut bien comprendre que sur le plan de la stratégie politique le Canada anglais n'a pas d'autre choix que de claronner son refus d'une éventuelle négociation. Tout comme n'importe quel chef de gouvernement européen doit publiquement rejeter jusqu'à la dernière minute, et de la manière la plus catégorique possible, toute idée de dévaluation de la monnaie nationale, même s'il la sait inévitable. Ne pas le faire serait alimenter le mouvement de spéculation, c'est-à-dire aggraver la situation. Ainsi le

15 septembre 1992, le Premier ministre britannique, John Major, jura ses grands dieux que la livre sterling ne serait pas dévaluée. Elle le fut le lendemain, et la Grande-Bretagne dut même la retirer du Système monétaire européen.

Si le Canada anglais déclarait aujourd'hui qu'il négociera en toute bonne foi avec le Québec après un OUI à la souveraineté, cela ne ferait que la précipiter, car c'est le *comment* de la souveraineté, beaucoup plus que le *pourquoi*, qui inquiète certains.

Mais le jour du OUI majoritaire, toute la dynamique politique basculera, et cela d'autant plus rapidement que le Bloc québécois sera fortement présent à Ottawa. Premièrement, la légitimité sera, pour la première fois, dans le camp de la souveraineté et le Bloc québécois pourra le rappeler sans cesse à Ottawa, ce qui se répercutera sur la scène internationale. Deuxièmement, la menace de l'instabilité économique et d'une crise du dollar pèsera sur des dirigeants canadiens en proie à l'hésitation. Troisièmement, l'opinion publique et les milieux économiques canadiens pousseront à la négociation plutôt qu'à la confrontation, comme l'ont déjà indiqué plusieurs sondages canadiens. Finalement, diverses tendances se manifesteront à la Chambre des communes, mais rien ne sera définitivement résolu sans la participation du Bloc québécois, fort de sa présence et de sa légitimité. On ne pourra plus prétendre résoudre la crise canadienne sans tenir compte de la volonté québécoise.

Pour toutes ces raisons, quoi qu'en disent aujourd'hui ses porte-parole officiels, le Canada anglais négociera demain.

Il y aura donc une discussion d'envergure entre le Québec et le Canada. En résultera probablement un traité global créant une association économique Canada-Québec, dont les modalités de gestion devront faire appel à une grande flexibilité et donner lieu à des solutions inédites. On pourra imaginer des institutions communes (Conseil, Commission et Tribunal) pour gérer l'espace économique canado-québécois, et des mécanismes spécifiques pour harmoniser les politiques dans des domaines tels que la défense et la sécurité, la protection des droits des minorités, l'environnement, les rapports avec les nations autochtones... Il ne faut pas exclure la création d'une Conférence parlementaire commune, qui pourrait servir de lieu de discussion et de débat à propos des questions communautaires.

Pourquoi s'interdire de mettre à profit ce qui s'est fait ailleurs? Dans cette optique, nous ferions bien de garder un œil sur le Traité de Maastricht. Sans pouvoir faire l'objet d'une transposition systématique, les solutions retenues par la Communauté européenne devront être prises en considération. Après tout, voilà un cas où des nations se sont entendues pour élargir les domaines de coopération et approfondir les mises en commun, tout en conservant l'essentiel de leur souveraineté. Les fédéralistes

canadiens ont salué Maastricht comme une victoire du bon sens et du progrès dans l'organisation des rapports politiques et économiques entre les peuples. Ils auront mauvaise grâce à se rebiffer le jour où un gouvernement québécois souverainiste proposera au Canada anglais des arrangements similaires.

Sur la scène fédérale, le parti du changement en profondeur, c'est le Bloc québécois. Les partis fédéraux traditionnels n'ont rien d'autre à offrir que la mise entre parenthèses de la crise économique et politique du Canada. Le *Titanic* fonce sur la banquise, mais ne changeons pas la trajectoire! Les prétextes n'ont évidemment jamais manqué pour reporter à plus tard les décisions nécessaires lorsqu'elles exigent un certain courage. Ils appelleront cela le moratoire.

Le moratoire, plus Jean Chrétien, voilà ce que les libéraux fédéraux proposent aux Québécoises et aux Québécois. Quant aux conservateurs, qu'y aurait-il de changé à part le chef? C'est toujours la même politique monétaire, la même indifférence à la souffrance engendrée par leurs politiques économiques, les mêmes querelles avec le gouvernement du Québec, plus l'engagement de laisser le Québec s'enliser dans le statu quo, en dehors de la Constitution. Y a-t-il à hésiter entre des partis dépassés et désavoués et un parti nouveau qui convie le Québec à un rendez-vous historique?

Conclusion

Lorsque viendra le temps des bilans d'un siècle finissant, on constatera à quel point le xx^e siècle aura été consumé par la Politique, comme d'autres l'auront été par la Religion. Mais, sur les cendres de la plus meurtrière des guerres, l'Europe de l'Ouest s'est reconstruite et a fait la paix avec elle-même. Elle ne connaît aujourd'hui ni revendications territoriales ni surenchère coloniale. Presque tous ses peuples y allient souveraineté politique et rapports économiques étroits avec leurs voisins. La politique n'y est plus une religion.

Le peuple québécois reste, en Occident, le seul peuple comptant plus de sept millions d'habitants n'ayant pas encore obtenu sa souveraineté politique. Depuis trente ans le Québec est obsédé par la politique. Depuis trente ans le statut politique de la *province* de Québec, comme on dit ailleurs au Canada, ne s'est pas bonifié. Il s'est au contraire détérioré.

Le peuple québécois est libre, mais il n'a pas la pleine responsabilité de son développement. Et il est aujourd'hui entraîné par une certaine déliquescence canadienne. Les souverainistes québécois ne considèrent pas le Canada comme un ennemi: ils veulent simplement que le Québec assure lui-même son

développement, à l'abri des interminables querelles économiques et politiques avec l'autre gouvernement. Mais simplement demander ne suffit pas, il faut aller chercher ce qu'on veut.

Nos efforts doivent donc se déployer sur la scène fédérale. Les prochaines élections représenteront un tournant de l'histoire québécoise et canadienne. À condition de bien travailler, les chances de réussite s'annoncent bonnes. Le Bloc québécois s'engage dans cette campagne avec toute l'ardeur et tout l'idéal des hommes et des femmes qui le forment et qui veulent apporter leur pierre à la construction du Québec nouveau.

Table

Avant-propos	7
Un nouveau parti pour l'étape décisive	13
Du rêve canadien-français à l'espoir québécois	17
<i>La marche rapide du Québec</i>	21
<i>Le Québec en panne?</i>	24
Le fédéralisme canadien: de l'arrogance à l'impuissance	29
<i>L'irrationalité du régime</i>	30
<i>Le déclin de l'économie canadienne</i>	35
<i>La crise des finances publiques</i>	41
<i>Un coût de plus en plus élevé pour le Québec</i>	49
L'impossible réforme du fédéralisme	55
<i>Le recul du Québec</i>	57
<i>Le naufrage du beau risque</i>	60
La nécessaire souveraineté du Québec	69
<i>La nouvelle donne internationale</i>	72
<i>Le modèle québécois</i>	77

L'association inédite	85
<i>Le modèle européen</i>	87
<i>L'espace économique canadien</i>	92
<i>Les atouts du Québec</i>	96
 Le rôle du Bloc québécois	 101
<i>Une stratégie de gagnant</i>	102
<i>Une seule fidélité</i>	107
<i>Un message clair pour tous</i>	115
<i>L'après-référendum</i>	117
 Conclusion	 121